

## Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 36<sup>e</sup> session à Monaco, les 30 et 31 octobre 2019, sous la présidence du ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, M. Zohrab Mnatsakanyan.

### 1. Cérémonie solennelle

#### Discours d'ouverture

- **Ministre d'État de la Principauté de Monaco**

En accueillant les participants, le ministre d'État de la Principauté de Monaco, M. Serge Telle, souhaite tout le succès à M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo, dont la récente installation comme Secrétaire générale de la Francophonie a été placée sous le signe de la jeunesse. Il réitère le soutien actif et fidèle de Monaco à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont la Principauté est l'un des membres fondateurs. Faisant l'éloge de la langue française, patrimoine commun à protéger, il invoque la force des liens qui, à travers elle, unissent les membres. Il espère que les échanges qui auront lieu dans le cadre de la Conférence ministérielle de Monaco contribueront à les entretenir, de même que les valeurs que sont l'universalité, la diversité et la solidarité. Il souligne que ces trois valeurs sont au cœur de la thématique que le Prince Albert II a souhaité inscrire au programme de cette session de la CMF, *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*.

Concernant la première de ces valeurs, l'universalité, il insiste sur le fait que l'humanité tout entière est concernée par les atteintes à l'environnement et que nul n'est à l'abri de frontières, quelles qu'elles soient. Il évoque aussi l'universalité de la langue française, présente sur tous les continents, partagée par des hommes et des femmes issus de traditions, de cultures, d'histoires différentes, mais unis par la possibilité de traiter dans une langue universelle une menace universelle. Cet enjeu majeur pour le monde l'est donc aussi pour la Francophonie et le thème de cette CMF nourrira sans nul doute les échanges des années à venir.

Au sujet de la seconde valeur, la diversité, le ministre d'État expose la conviction que, pour sauver la planète, toutes les énergies, toutes les volontés, tous les moyens peuvent et doivent se conjuguer. Cette diversité est aussi celle de la langue française, qui ne prétend pas, ou plus, à l'hégémonie mais qui sait que sa vocation principale est d'enrichir le monde.

La troisième valeur, la solidarité, est définie par le ministre d'État comme l'exigence de ne jamais séparer l'avenir de la planète de celui des êtres humains, l'exigence de lutter contre les changements climatiques, de toujours considérer d'un même mouvement la nécessité de protéger la nature et celle d'assurer le développement économique et social des populations, qui sont indissociables. Cette solidarité est aussi celle qui guide la Francophonie, qui unit ses pays et ses peuples, qui mobilise la jeunesse et qui réunit cette assemblée, comme depuis bientôt 50 ans, autour d'un dialogue constant et d'un multilatéralisme affirmé.

- **Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Arménie)**

Le président de la Conférence ministérielle débute son intervention en exprimant sa gratitude à la Principauté de Monaco pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des délégations à l'occasion de cette 36<sup>e</sup> session de la CMF. Alors qu'un peu plus d'un an s'est écoulé depuis le Sommet d'Erevan, il se félicite que le souvenir de ce grand rendez-vous de la Francophonie soit encore bien présent dans l'esprit de tous, tant pour les moments de convivialité qu'en raison des engagements collectifs pris pour faire de l'Organisation un acteur important des relations internationales et une force de proposition pour répondre aux défis actuels. Il estime que les défis alors mis en exergue restent inchangés, renforçant ainsi la pertinence des réponses apportées aux maux qui minent l'espace francophone. Notant que les valeurs que partagent les États et gouvernements, en particulier la paix et la solidarité, demeurent les fondements du vivre ensemble, clé pour résoudre les problèmes auxquels fait face l'espace francophone, il appelle à une mobilisation autour de ces valeurs afin de lutter contre les fléaux de l'extrémisme et du terrorisme, notamment au Sahel. Il évoque ensuite la situation préoccupante de sa région depuis l'invasion militaire turque dans le Nord-Est de la Syrie, qui a déjà provoqué une grave crise humanitaire et risque de favoriser la résurgence de l'État islamique.

Il met en garde contre le fossé des inégalités qui risque, faute de solidarité, de se creuser entre les populations des différentes régions du monde, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'accès aux nouvelles technologies. Aussi remercie-t-il les autorités monégasques d'avoir inscrit la thématique de la conservation et de la protection des océans au centre de cette session de la CMF, mettant ainsi en exergue la nécessité d'assurer le bien-être des populations les plus touchées. La présidence arménienne, considérant que la promotion de l'innovation et des nouvelles technologies dans l'espace francophone doit demeurer au cœur des préoccupations, a présenté un projet de résolution qui souligne que le développement des technologies et leur diffusion devraient bénéficier en priorité aux populations et plus particulièrement aux femmes et aux jeunes. Le président note, enfin, que c'est au nom de ce même principe de solidarité que la Secrétaire générale a initié une action en faveur d'Haïti qui recueille l'assentiment de tous.

Concernant les valeurs humanistes que sont la culture du dialogue, l'attachement aux principes d'égalité femmes-hommes (EFH), de tolérance et de respect mutuel qui font la Francophonie, il insiste sur le fait que tous sont comptables de leur prise en compte et indique qu'elles ont profondément marqué la révolution de velours arménienne, qui se les est appropriées. Il estime que leur préservation nécessite une vigilance de tous les instants et leur promotion, une action constante, à laquelle s'emploient activement l'OIF et ses réseaux institutionnels. Se référant à l'universalité du principe des droits de l'Homme, il mentionne le cas du conflit du Haut-Karabagh, en soulignant que les droits économiques, sociaux et à l'autodétermination de ce peuple doivent être respectés afin qu'il puisse construire une vie meilleure pour les générations futures. Il revient ensuite sur la Conférence internationale de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone, qui s'est tenue les 18 et 19 juin 2019, en félicitant la Secrétaire générale d'avoir fait de ces sujets comme de l'EFH l'une des priorités de son mandat.

Évoquant ensuite les grandes échéances qui attendent la Francophonie en 2020, année du cinquantenaire qui sera marquante pour l'histoire de l'Organisation, il se réjouit que cet anniversaire soit célébré à Niamey, où fut signée, le 20 mars 1970, la Convention créant la première organisation intergouvernementale francophone. Affirmant que la célébration de la Journée internationale de la Francophonie revêtira en 2020 une signification particulière, il signale que son pays aura à cœur de donner tout son éclat à la Saison arménienne de la Francophonie, organisée chaque année depuis plus de dix ans. Enfin, il assure la Secrétaire générale du plein soutien de la présidence arménienne aux efforts entrepris pour moderniser l'Organisation, en particulier le fonctionnement de ses instances.

- **Secrétaire générale de la Francophonie**

Rappelant que la Principauté de Monaco avait déjà accueilli en 1999 la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances, la Secrétaire générale se réjouit que la famille francophone se retrouve à nouveau à Monaco, vingt ans plus tard, pour cette 36<sup>e</sup> session de la CMF. Pour elle, le thème choisi par la Principauté, *Réconcilier l'humanité et la planète*, parle de l'urgence climatique, une question à dimension universelle et d'une actualité brûlante. Elle salue, en la personne du Prince Albert II, un éminent porte-parole de la mobilisation internationale face à ce défi. Tout en soulignant la modestie de la contribution de l'OIF à cet objectif ambitieux en termes d'actions concrètes, elle croit dans la force du plaidoyer que l'Organisation peut porter sur cette question, comme sur tant d'autres, avec ses États et gouvernements.

Puis elle indique qu'en tant que Secrétaire générale de la Francophonie, elle s'est donné une autre ambition : celle de ramener les populations au cœur des priorités de l'Organisation. C'est dans cet objectif qu'elle a tenu, lors de ses visites dans les pays membres, à voir de près les projets que l'OIF met en œuvre sur le terrain. Elle a pu constater avec satisfaction que la Francophonie jouit d'un important capital de sympathie. Elle a également pris la mesure du potentiel encore inexploité de l'Organisation ainsi que des attentes des populations. Dans son esprit, exploiter pleinement ce potentiel ne signifie pas faire plus mais faire mieux, et parfois même faire moins, en resserrant les activités, en menant des actions plus ciblées mais à plus fort impact, dans les domaines où réside la valeur ajoutée de l'Organisation. C'est dans cet objectif qu'un certain nombre de recommandations visant à rendre les instances plus efficaces ont été formulées au sein du Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie*. C'est aussi ce qui a motivé la Secrétaire générale à s'attaquer, avec la nouvelle administratrice, M<sup>me</sup> Catherine Cano, aux méthodes de travail de l'OIF pour les rendre plus souples, transparentes et efficaces, mais aussi à revoir le processus de la programmation à l'aune de la langue française, ce trait d'union fondamental auquel elle a souhaité consacrer un groupe de travail, qu'elle préside elle-même. Elle estime en effet que pour ramener les populations, et en particulier les jeunes, au cœur des missions de la Francophonie, il est primordial de bien ancrer la langue française dans les réalités quotidiennes du monde, surtout économiques. Elle aspire à ce que le français soit plus présent et utile dans l'univers numérique, milieu de prédilection des jeunes, et veut fournir les preuves que cette langue constitue un outil de réussite. Ayant mis l'accent sur l'éducation et la formation, surtout des jeunes filles, elle remercie les États et gouvernements pour leur extraordinaire mobilisation en juin 2019, à la Conférence de N'Djamena, qui a permis de tracer une feuille de route claire pour que, dans tous les pays, à l'horizon 2030, les mêmes chances de réussite soient offertes aux garçons et aux filles.

Dans le même esprit, elle cherche à donner une nouvelle cohérence à l'action politique de l'OIF, en la centrant sur ce qui fait sa valeur ajoutée, notamment en ce qui concerne la consultation politique, l'accompagnement des processus électoraux et la médiation dans la résolution des crises et des conflits. Elle se félicite de constater que cette démarche, fondée sur le respect de la différence et la solidarité, et dictée par la Déclaration de Bamako, donne des résultats. Elle estime que cette approche différenciée, qui tient compte des spécificités propres à chaque crise ou conflit, est la meilleure façon de réconcilier les populations avec le multilatéralisme, à l'heure où celui-ci traverse une crise profonde. Elle se réjouit toutefois que le multilatéralisme francophone bénéficie d'un climat de confiance unique grâce à des valeurs humanistes, qui doivent être plus que jamais promues dans les organisations internationales, véritables laboratoires de dialogue, de concertation et de construction de convergences, et lieux du dépassement des clivages entre le Nord et le Sud. Pour finir, elle exprime le vœu de pouvoir dire au monde, au moment du cinquantenaire de l'OIF, qui sera fêté à partir du 20 mars 2020, qu'ont été jetées les bases d'une organisation réconciliée avec ses origines et résolument tournée vers l'avenir. Elle souligne que cela ne sera possible qu'en y travaillant tous « ensemble », qui est pour elle le maître-mot.

- **Message du Prince Albert II de Monaco**

Par vidéo interposée, le Prince Albert II transmet un message aux participants à l'ouverture des travaux. Il salue la Secrétaire générale de la Francophonie, en se réjouissant de son retour à Monaco après sa visite officielle du 3 juillet. Il salue ensuite le président de la CMF, M. Zohrab Mnatsakanian, en lui renouvelant ses remerciements pour l'accueil chaleureux du gouvernement arménien au Sommet d'Erevan en octobre 2018. Outre que la présence des délégations francophones honore la Principauté, il estime que cette conférence constitue un moment fort pour la famille francophone dans la préparation du Sommet de Tunis, qui marquera le cinquantenaire de l'OIF et où les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage devront prendre d'importantes décisions. En effet, il note que la réflexion sur l'avenir de l'Organisation initiée par la Secrétaire générale les pousse à s'interroger sur l'identité et la valeur ajoutée qu'ils veulent lui donner. Il saisit l'occasion pour réitérer à M<sup>me</sup> Mushikiwabo son soutien à la réforme qu'elle a engagée.

Après avoir affirmé que la Francophonie est aujourd'hui une force, construite au fil du temps, grâce et par la langue française, il cite Léopold Sédar Senghor, qui indiquait en 1985 que « *la Francophonie, c'est l'usage de la langue française comme instrument de symbiose, par-delà nos propres langues nationales ou régionales, pour le renforcement de notre coopération culturelle et technique, malgré nos différentes civilisations* ». Il appelle à défendre cet esprit de symbiose et la conviction d'être plus forts ensemble qu'individuellement, *a fortiori* dans un monde où le multilatéralisme est malmené et où les tentations de repli sur soi sont grandes. Il relève que la Francophonie résonne par-delà les limites de ses 88 États et gouvernements membres, présents sur les cinq continents, avec près de 300 millions de locuteurs francophones dans le monde, car elle s'est construite à partir de la conviction qu'avec la langue française, c'est un partage de valeurs qui s'opère dans les domaines de la paix, du respect de l'État de droit et de la solidarité.

Partageant la vision de la Secrétaire générale, il appelle de ses vœux :

- une Francophonie qui sache garder son âme tout en restant pragmatique et ancrée dans les réalités et enjeux actuels du monde ;
- une Francophonie renforcée pour faire résonner en accord la voix francophone, riche de sa diversité et de ses différences ;
- une Francophonie tournée vers sa jeunesse et qui œuvre à travers ses missions d'éducation, de formation et de coopération pour construire le monde de demain ;
- une Francophonie politique, qui s'affirme aussi pour tenir sa place parmi les grandes organisations internationales ;
- une Francophonie ancrée aux trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental ;
- une Francophonie connectée, forte de ses réseaux, opérateurs et partenaires de confiance ;
- une Francophonie concrète, à la fois pour repenser sa façon d'agir et pour apporter des solutions efficaces aux réalités et aux besoins des populations francophones ;
- mais, surtout, une Francophonie responsable pour cette planète commune.

Sur ce dernier point, il souligne que la Principauté de Monaco a fait sienne l'ambition de la communauté internationale de parvenir à un développement durable et a fait de la lutte contre les changements climatiques l'une de ses priorités. Il lui paraît en effet du devoir de la génération actuelle de préserver la planète pour les générations à venir. C'est la raison pour laquelle il a choisi comme thème de cette conférence ministérielle, *Réconcilier l'humanité et la planète*, en espérant que ce thème saura inspirer des échanges qu'il souhaite fructueux.

## **2. Ouverture des travaux**

### **2.1. Constitution du bureau**

Le Bureau de la Conférence est composé comme suit :

- Président : Arménie ;
- Vice-présidents : Madagascar, Laos, Andorre ;
- Rapporteur général : Tchad.

### **2.2. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

Le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 36<sup>e</sup> session de la CMF est adopté sans modification.

### **2.3. Adoption du projet de rapport de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle**

Le projet de rapport de la 35<sup>e</sup> session de la CMF est adopté, en incluant les amendements souhaités par les délégations de l'Ukraine et du Vietnam au titre de leurs prises de parole.

## **3. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)**

Ayant exprimé sa satisfaction de prendre part à cette session de la CMF pour la première fois dans ses fonctions de Secrétaire générale de la Francophonie, M<sup>me</sup> Mushikiwabo rend compte des travaux du CPF, dont elle a présidé la réunion tenue la veille pour préparer les délibérations ministérielles, mais aussi les 106<sup>e</sup> et 107<sup>e</sup> sessions, tenues respectivement les 26 mars et 2 juillet 2019, à Paris. S'en remettant principalement aux relevés des décisions de ces trois sessions, qui ont été communiquées, elle évoque brièvement ces travaux.

Elle appelle tout d'abord l'attention sur les projets de résolutions thématiques soumis à la CMF et qui portent sur quatre sujets :

- les océans ;
- l'innovation dans la promotion de la science, de l'éducation et de l'économie numérique ;
- le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ;
- le cinquantenaire de la Francophonie.

Elle mentionne ensuite plusieurs décisions qui relèvent de la compétence de la CMF :

- la désignation de la République démocratique du Congo (RDC) comme hôte des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, en 2021 ;
- le projet de budget révisé de l'OIF pour l'année 2020 ;
- le projet de résolution portant ouverture de crédits et approbation de l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2020 ;
- le projet de programmation 2019-2022 révisée de l'OIF.

À propos de ces questions de coopération, administratives et financières, elle salue le travail remarquable de M<sup>me</sup> Cano, depuis sa prise de fonction en avril 2019 comme administratrice de l'OIF, en associant à ces félicitations tout le personnel de l'OIF.

S'agissant des questions politiques et diplomatiques, qui ont occupé une grande place dans les travaux du CPF, elle commence par annoncer la levée de la suspension des instances dont la Thaïlande faisait l'objet depuis juin 2014, cette décision ayant été prise à la session de juillet. Elle indique que plusieurs autres pays de l'espace francophone ont fait l'objet d'une attention spécifique, du fait de la situation de tension qu'ils traversent. C'est le cas notamment d'Haïti,

pour lequel, à la suite de la réunion du comité *ad hoc* consultatif restreint convoquée le 28 mars, un plan d'action intégré visant à contribuer au règlement de la crise multidimensionnelle qui touche ce pays est en cours d'élaboration. Le CPF a en outre marqué son soutien à l'OIF dans l'accompagnement des processus électoraux.

Au cours de la session tenue la veille, la question de l'état civil a fait l'objet d'échanges nourris. Pour la Secrétaire générale, il s'agit d'un sujet capital, dont la Francophonie doit se saisir. Elle fait allusion aux centaines de millions de personnes privées d'identité de par le monde, dont un grand nombre dans les pays de l'espace francophone, notamment les enfants vivant en zone rurale. Les questions sécuritaires, notamment le fléau du terrorisme qui touche plusieurs pays de l'espace francophone et plus particulièrement la région du Sahel, ont systématiquement été abordées, le CPF exprimant sa ferme condamnation de ces actes et soulignant l'urgence de lutter contre ce fléau.

La Secrétaire générale souligne que l'éducation et la prise en compte des aspirations de la jeunesse comptent, sans nul doute, parmi les réponses au terrorisme mais aussi parmi les clés du développement de nombre de pays. Elle informe la Conférence que c'est dans le but de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 qu'elle a convoqué en juin 2019 la Conférence internationale de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone. Il lui tient à cœur de mettre pleinement en œuvre les recommandations issues de cette conférence et les ajustements apportés à la programmation dans cet objectif. Elle annonce par ailleurs que l'unité dédiée à la promotion des droits des femmes et des filles, telle que décidée par les instances, sera mise en place au début de 2020 et qu'elle sera placée auprès de l'administratrice de l'OIF.

Elle fait ensuite part d'un autre de ses objectifs, qui est de redonner une place centrale à la langue française, socle de l'Organisation. C'est la raison d'être du nouveau groupe de travail *Langue française*, qu'elle a mis en place afin de répondre au double objectif de « faire reculer le recul du français » et de faire valoir les atouts que recèle la langue française. Elle tient toutefois à rappeler que l'usage et la promotion de la langue française et son attractivité à tous points de vue sont une responsabilité partagée.

Elle signale par ailleurs la mise en place prochaine d'un groupe de travail sur le numérique, qui est pour elle une autre priorité et un outil majeur pour l'espace francophone. Ce groupe de travail sera notamment chargé d'actualiser le document *Horizon 2020 : Stratégie de la Francophonie numérique*, adopté au Sommet de Kinshasa.

À ce stade de son intervention, la Secrétaire générale félicite l'Assemblée parlementaire, les opérateurs, les conférences ministérielles permanentes mais aussi la Conférence des OING et les réseaux institutionnels de la Francophonie pour leur apport inestimable, aux côtés de l'OIF, à l'œuvre commune. Elle exprime sa détermination à renforcer la coopération avec eux afin d'amplifier les résultats et de toujours mieux répondre aux besoins des populations.

Évoquant la préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, le Sommet du cinquantenaire, qui se tiendra en 2020 à Tunis, elle y voit une occasion précieuse de dresser le bilan et les perspectives pour l'Organisation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création du Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie*, qu'elle préside personnellement et dont l'objectif est, d'une part, de formuler des propositions concrètes pour faire gagner l'OIF en pertinence et en agilité afin de mieux servir ses pays membres et leurs populations, et d'autre part, de renforcer le positionnement stratégique et la notoriété de la Francophonie sur la scène internationale. Des premières conclusions ont d'ores et déjà été formulées au sein du groupe de réflexion et des décisions concernant le CPF ont été prises.

La Secrétaire générale se réjouit de pouvoir, au sein du huis clos prévu ce jour, partager et approfondir la réflexion avec les ministres en charge de la Francophonie. Elle renouvelle ses remerciements aux représentants personnels et aux délégués pour leur esprit constructif sur un sujet parfois délicat lorsque des usages et situations ancrées sont remis en cause. Elle relève toutefois la responsabilité commune ainsi que le mandat qui lui a été donné par les chefs d'État et de gouvernement de permettre à l'OIF de se renouveler afin de répondre au mieux aux enjeux mondiaux tels que l'éducation, la migration ou encore le climat, mais également ceux touchant spécifiquement la Francophonie, notamment les défis relatifs à l'usage de la langue française ainsi qu'à la visibilité de l'OIF.

À cet égard, elle se réjouit que plusieurs parmi les ministres présents aient pu prendre part à la soirée francophone organisée en marge de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2019. Elle annonce qu'un événement similaire se tiendra à l'Union africaine en 2020. Elle mentionne avoir également initié un cycle de *Conversations*, dont les premières ont porté sur les orientations de la Francophonie et se sont tenues le 19 septembre 2019 avec, comme invités, M. Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, ancien Premier ministre de la République française, M. Louis Michel, ministre d'État, ancien vice-Premier ministre du Royaume de Belgique, et M. Tiéman Coulibaly, ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali.

Revenant sur le soutien des États et gouvernements, indispensable pour remplir le mandat qui lui a été confié, elle appelle l'attention sur la situation financière déficitaire de l'OIF dont l'administratrice de l'OIF et elle-même ont fait état la veille au CPF, tout en exprimant sa confiance dans la capacité de l'Organisation à relever ce défi grâce aux mesures énergiques entreprises. Elle ne pourra toutefois y parvenir sans que les membres remplissent leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation afin de la doter des moyens suffisants pour atteindre les objectifs qu'ils lui ont fixés.

Après avoir mis en exergue ces points saillants abordés lors des sessions du CPF tenues en 2019, la Secrétaire générale rend hommage aux membres des commissions, comités et groupes de travail pour leur contribution à la vie de l'OIF. Elle déclare que ces dix premiers mois passés à la tête de la Francophonie ont été intenses, passionnants et très instructifs : ayant pris le temps d'observer, d'écouter et d'aller sur le terrain, elle a compris les défis de l'espace francophone et la nécessaire adéquation entre ces défis et l'action de l'Organisation.

Il lui paraît important de prendre le temps de la réflexion pour décider d'un commun accord, au Sommet de Tunis, de l'avenir de la Francophonie pour les prochaines décennies, et pour s'assurer de la rendre utile, efficace, influente et agile. Néanmoins, elle considère qu'il est urgent de procéder à un recentrage de l'action de l'OIF dans les domaines où sa valeur ajoutée est réelle et reconnue, et où son intervention est attendue.

Il ne fait aucun doute à ses yeux que la jeunesse doit être la cible principale de l'action de l'Organisation et une de ses priorités, ne serait-ce que parce que les jeunes représentent près de 70% de la population dans de nombreux pays membres, en particulier ceux du Sud. Elle plaide pour une jeunesse qui ne demande qu'à travailler, créer, innover, prendre part aux décisions, et qui a besoin de formation, d'accompagnement et d'encouragement. Enfin, elle profite du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant pour lancer un appel à la mobilisation en faveur de la jeunesse, raison pour laquelle elle a souhaité déposer un projet de résolution à ce sujet, mettant en exergue l'urgence d'agir pour donner à la jeunesse le droit à un état civil et à l'éducation.

#### 4. Exposés sur le thème de la CMF, *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*

**Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération de Monaco**, M. Laurent Anselmi, déclare que Monaco a souhaité placer cette conférence sous le signe de la responsabilité collective, en proposant le thème *Réconcilier l'humanité et la planète*. Pour lui, réconcilier, c'est ramener à la bonne entente, rechercher la convergence des idées et des intérêts, tout en sachant accepter les différences mutuelles. Réconcilier requiert une meilleure connaissance de soi et des autres, un travail de transparence, l'acceptation de la vérité, mais aussi une plus grande confiance en l'autre ainsi qu'en l'avenir.

Le ministre signale que cette préoccupation prévalait déjà en 2017, lorsque le Prince Albert II donna le coup d'envoi des Explorations de Monaco, qui portaient l'ambition de « *réconcilier l'humanité et la mer, faire progresser la science pour éveiller les consciences et connaître pour agir* ». Cette initiative s'inscrivait dans une longue tradition d'explorations scientifiques, incarnée, il y a plus d'un siècle, par le Prince Albert I<sup>er</sup>, qui fut l'un des pionniers de l'océanographie moderne et contribua à éveiller les consciences de ses contemporains sur l'importance des océans. Considérant que cette même conviction doit aujourd'hui conduire à connaître pour mieux agir, grâce à l'évolution des connaissances scientifiques, la Principauté de Monaco a appuyé la demande d'un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dédié aux océans et à la cryosphère. Ce rapport, présenté à Monaco le 23 septembre 2019, dresse un constat sans équivoque sur la réalité d'une situation alarmante, qu'il serait inconscient de nier, et sur les moyens propres à y remédier. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'ouverture des travaux du GIEC, le Prince Albert II a cité l'océanographe Sylvia Earle disant : « *C'est le pire des moments, mais c'est le meilleur des moments car nous avons encore une chance* ».

Estimant qu'il y a un impératif catégorique pour les responsables des nations et pour tous ceux qui exercent l'autorité, la Principauté a choisi de mettre la planète que tous ont en partage au cœur des réflexions communes. Le ministre en appelle à la responsabilité collective pour trouver les voies d'un développement durable au service de l'humanité, sans altérer les équilibres de la planète. Il fait valoir que le projet de résolution sur les océans, dont Monaco a également eu l'initiative, trouve une résonance particulière dans l'espace francophone, comme en témoigne l'adoption de la *Résolution sur l'économie bleue* par le Sommet d'Antananarivo en 2016, ainsi que celle de la *Résolution sur les économies verte et bleue*, adoptée par la CMF à Paris, en 2017. Il note que 76% des pays membres de l'OIF ont une façade maritime et sont donc directement concernés par le sujet. Toutefois, les pays sans littoral ne peuvent pour autant s'en désintéresser car les plus vastes espaces maritimes échappent à la souveraineté étatique, constituant ainsi un patrimoine commun de l'humanité. Enfin, le ministre met en exergue le rôle des femmes et des jeunes pour optimiser l'efficacité et les résultats de l'économie bleue, et saisit l'occasion pour saluer la contribution de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) à la réalisation des ODD et à la mise en œuvre des stratégies nationales en la matière. Il relève que le projet de résolution sur les océans vise à réaffirmer la volonté des États et gouvernements membres de la Francophonie de conjuguer leurs efforts pour la mise en œuvre de l'ODD 14 : « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». Cette résolution met en outre l'accent sur la promotion de l'usage de la langue française dans les enceintes internationales dédiées aux océans et à la protection de l'environnement. Le ministre annonce que, dans cette perspective, Monaco contribuera financièrement à la traduction des documents de travail de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale sur la préservation des océans, qui se tiendra à Lisbonne en 2020, dans le but de favoriser la pleine participation des pays de l'espace francophone. Enfin, il appelle l'attention sur les principaux points de cette résolution : faire partager la conscience de l'importance des espaces marins et des menaces qui pèsent sur eux, et de la nécessité, pour y remédier, de réconcilier l'humanité et la mer, l'humanité et la planète.

Faisant référence, en introduction de son intervention, aux pluies torrentielles qui se sont abattues récemment sur plusieurs départements français et sur la Principauté d'Andorre, la **Secrétaire générale de la Francophonie** souligne l'urgence que représentent les questions climatiques. Aussi, salue-t-elle l'engagement et la détermination de la Principauté de Monaco en faveur du développement durable, auquel l'Organisation peut apporter une contribution, certes modeste, mais très pertinente et efficace.

À titre d'exemple, elle évoque l'action de l'IFDD qui accompagne les pays francophones dans les négociations internationales, la définition de leurs politiques nationales et le partage d'expériences, d'expertise et d'outils entre les experts. Elle ajoute qu'avec le soutien financier de la Principauté de Monaco, l'IFDD a développé une *Initiative de la Francophonie en faveur des petits États insulaires en développement* sous l'angle du tourisme durable ; l'objectif de cette action est de rapprocher les États insulaires francophones autour d'enjeux communs afin de faire du tourisme un secteur prospère pour leur développement durable tout en étant attentif aux défis actuels en matière de changement climatique. Elle indique que trois projets de terrain ont notamment été menés en Haïti, aux Seychelles et à Madagascar, et que les Comores ont été accompagnées dans l'élaboration de leur stratégie de tourisme durable.

Elle remercie ensuite la Conférence des OING de lui avoir transmis un rapport intitulé *La société civile au cœur de la planète*. Ce rapport, qui a été mis à la disposition des délégations, montre que la société civile francophone aborde le développement durable dans une dimension holistique, considérant que la réponse aux enjeux environnementaux ne pourra être efficace sans une action déterminée de toutes les parties prenantes sur les piliers sociaux et économiques du développement durable. Ainsi, pour réconcilier l'humanité et la planète, la société civile francophone préconise tout d'abord de réconcilier l'humanité avec elle-même (pilier social : égalité, liberté) et avec son avenir (pilier économique : prospérité, perspectives) pour que la dimension environnementale puisse être légitime, comprise et efficace.

Rappelant l'importance qu'elle attache à l'impact de la Francophonie, la Secrétaire générale appelle l'ensemble des acteurs francophones à porter des plaidoyers forts sur ce sujet et enjoint aux responsables politiques du monde entier, les chefs d'entreprises, les scientifiques et les populations elles-mêmes, d'agir sans plus tarder, chacun à leur niveau, pour protéger la planète et ses habitants des conséquences désastreuses du changement climatique.

Témoignant de son engagement à ce que l'Organisation contribue à la protection de la planète, elle annonce le lancement, dès le mois de décembre 2019, de l'initiative *L'OIF se met au vert*, qui consistera notamment à éliminer le plastique et à réduire l'utilisation du papier, comme lors des présentes instances. De plus, elle indique avoir demandé à l'administratrice de l'OIF de traduire ce discours écologique en solutions pratiques dans la gestion du siège et des douze unités hors siège (UHS) pour que l'Organisation devienne exemplaire en matière de gestion durable et respectueuse de l'environnement. Elle termine en lançant une invitation à l'Assemblée parlementaire, aux opérateurs et aux conférences ministérielles permanentes pour qu'ils se mettent également au vert avec l'OIF.

## 5. Débats et décisions

**L'ensemble des intervenants** ont remercié les autorités monégasques pour leur accueil ainsi que pour le choix du thème de cette conférence ministérielle, jugé très pertinent. Ils ont félicité la présidence arménienne pour une conduite des travaux et un bilan positifs ainsi que M<sup>me</sup> Mushikiwabo pour son élection au poste de Secrétaire générale de la Francophonie et pour son engagement actif, ainsi que pour le travail réalisé depuis sa prise de fonction. Ils ont en outre salué la bonne préparation et la qualité des documents soumis à cette instance.

**Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur** appelle toutes les délégations et acteurs de la Francophonie à agir pour l'avenir de la planète et

de l'humanité. Aussi, souhaite-t-il que toute la communauté francophone soit exemplaire sur cette question et que des décisions fortes, engageant l'ensemble des acteurs dans la lutte pour l'environnement, soient prises au cours de cette session de la Conférence ministérielle.

**Le ministre des Affaires étrangères d'Haïti** sollicite, au regard de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve son pays, l'attention particulière de la famille francophone. Sans revenir sur la genèse de la crise qui a déjà été longuement discuté au sein de l'OIF, il met l'accent sur les conséquences préoccupantes de la situation actuelle - majorité des routes bloquées empêchant la population d'avoir accès aux produits de première nécessité, services publics comme les hôpitaux faisant face à d'innombrables problèmes etc.- qui engendre un ralentissement alarmant de l'activité économique et plonge le pays dans une très grave crise humanitaire. Il souligne la mobilisation d'une grande partie de la population, de la société civile et des autorités haïtiennes contre les violences qui contribuent à aggraver un climat déjà délétère, mais sans faire fi des milliers de manifestants qui expriment légitimement leur insatisfaction au regard de la dégradation du contexte économique et social. Pour y remédier, il informe que le président de la République s'est attaqué aux racines du problème en renégociant plusieurs contrats dans le domaine énergétique, concédés par le passé dans des conditions abusives, et en supprimant des franchises douanières octroyées en dehors de toute rationalité économique et sans contrepartie pour la population. Il estime par ailleurs que le cas d'Haïti doit permettre une prise de conscience face à une situation susceptible de se répéter dans plusieurs territoires de la Francophonie et de menacer les conditions du vivre ensemble dans tout l'espace francophone. Il salue, au nom de sa délégation, l'engagement de la Secrétaire générale à soutenir son pays avec la création du Comité *ad hoc* consultatif restreint sur la situation en Haïti, ainsi que par sa récente proposition d'organiser un symposium d'échanges d'expériences sur les processus de dialogue et de réconciliation nationale dans l'espace francophone en décembre 2020, à Port-au-Prince. Il rappelle que le gouvernement haïtien, qui est ouvert à toute médiation pour favoriser la tenue de négociations inclusives avec l'ensemble des forces vives du pays, reste néanmoins attaché au respect de la Constitution et aux principes démocratiques. Enfin, il réitère le plein soutien de sa délégation au processus de réforme de l'OIF engagé par la Secrétaire générale.

**Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur** se félicite de prendre part pour la première fois à cette instance. En cette période trouble, il estime important de soutenir le vivre ensemble afin de réconcilier l'Homme avec les valeurs humanistes. Il revient également sur la thématique de la CMF, qui témoigne de l'urgence à agir résolument en faveur de l'environnement, citant à cet égard le Président Macky Sall, qui a déclaré lors de la 6<sup>e</sup> édition de la Conférence internationale *Our Ocean*, qui s'est tenue les 23 et 24 octobre 2019 à Oslo : « *Nous devons prendre des mesures fortes pour protéger l'océan, ressource essentielle à la survie de l'espèce humaine* ». Il évoque ensuite les menaces ouvertes, notamment en Afrique de l'Ouest, considérant que l'action de la Francophonie doit permettre de combattre ces phénomènes en soutenant notamment des groupes tels que le G5 Sahel, qui lutte contre la menace terroriste. Il rappelle que des fonds avaient été obtenus dans ce sens lors du Sommet de la CEDEAO de Ouagadougou, et souligne que le Sénégal investit pour la paix et la sécurité, et le développement, qui en est le corollaire. Enfin, il informe la Conférence de l'organisation du 6<sup>e</sup> Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, qui se tiendra les 18 et 19 novembre 2019 et qui portera sur le thème *Les défis actuels du multilatéralisme*.

**Le chef de délégation du Liban** transmet les salutations du ministre de la Culture, dont le gouvernement démissionnaire est chargé d'expédier les affaires courantes. Il adhère à tous les projets de résolutions soumis pour adoption. Évoquant la situation au Liban, notamment concernant les réfugiés, il juge difficile pour son pays de s'atteler dans l'immédiat au chantier environnemental, qui doit passer par la promotion du vivre ensemble. Il mentionne à cet égard la création prochaine de l'*Académie de l'Homme pour la rencontre et le dialogue*, initiative lancée en 2017 aux Nations unies par le président de la République libanaise et qui a fait l'objet d'une résolution votée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2019. Conscient que

seul le dialogue peut aider le Liban à sortir de la crise actuelle, il appelle à consolider le vivre ensemble local, régional et international pour sauver l'humanité et la planète.

**Le chef de délégation du Cambodge** présente les regrets de son ministre de ne pouvoir prendre part à ces travaux et adresse à la Principauté la profonde gratitude de sa délégation pour son hospitalité écoresponsable. Il porte à la connaissance de la Conférence que le Cambodge vit actuellement un désastre écologique avec l'augmentation des catastrophes naturelles touchant particulièrement les zones côtières tropicales. S'appuyant notamment sur les propos du secrétaire général de l'ONU, qui a déclaré, lors du Sommet Action Climat tenu à New York le 23 septembre 2019, « *Nous avons l'obligation de tout faire pour mettre fin à la crise climatique* », il estime qu'il faut agir dès à présent, sous peine de mettre en péril la vie elle-même. Au regard des enjeux majeurs identifiés et chiffrés, il propose de mettre en place un Conseil pour les droits climatiques afin d'agir concrètement pour le climat, en ne laissant personne de côté, et pointe du doigt le système libéral, source d'un développement non équitable et non durable décrié par les scientifiques. Il termine en évoquant la Nouvelle-Calédonie, dont il salue l'engagement réel en faveur du développement durable, où la biodiversité est l'un des fondements du territoire, avec des lagons classés au Patrimoine mondial de l'Unesco, et qui ouvre les portes de ses laboratoires à la coopération internationale afin de mener des actions utiles pour la préservation de l'environnement.

**Le chef de délégation de la Côte d'Ivoire** présente les excuses du ministre en charge de la Francophonie. Il félicite la Secrétaire générale d'avoir contribué à renforcer la visibilité à l'OIF et à mettre en exergue l'égalité entre les femmes et les hommes en organisant la Conférence de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone. Il la remercie en outre de la prochaine mise en place de l'entité dédiée à l'EFH souhaitée par les États et gouvernements membres. Il approuve le projet de résolution relatif aux droits de l'enfant. Il souligne que le thème choisi pour cette conférence, *Réconcilier l'humanité et la planète*, revêt une importance capitale dans plusieurs pays de l'espace francophone qui sont régulièrement victimes de catastrophes naturelles, dont la Côte d'Ivoire. Considérant qu'il est indispensable que la Francophonie puisse contribuer aux débats mondiaux sur cette thématique, il se félicite de sa prise en compte dans la programmation. Il juge pertinent le projet de résolution sur les océans, notamment en ce qui a trait à son exploitation abusive, ce qui cadre parfaitement avec le positionnement de la Côte d'Ivoire. Il est important à ses yeux qu'à la veille de son 50<sup>e</sup> anniversaire, la Francophonie dispose des atouts nécessaires pour permettre aux êtres humains de son espace de vivre en harmonie avec la nature.

**Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie du Gabon** salue la présentation par Monaco d'un projet de résolution sur les océans, domaine qui revêt un intérêt particulier pour son pays. Il note que le thème choisi pour cette conférence est au cœur de l'ambition en la matière du président de la République et du gouvernement du Gabon consistant à relever le défi majeur de concilier les efforts de développement économique et social et les enjeux environnementaux. En effet, conscient de la nécessité de protéger un patrimoine naturel riche et indispensable à la sauvegarde de la planète, le Gabon a très tôt fait le choix de sanctuariser une bonne partie de son territoire à travers la création, en 2007, de treize parcs nationaux, couvrant 11% du territoire national. Cette volonté s'est de nouveau manifestée avec la création, à la suite de la Conférence mondiale sur les océans tenue à New York en 2017, de la plus grande réserve océanique d'Afrique, composée d'un réseau de vingt parcs marins et réserves aquatiques, qui s'étendent sur 53 000 km<sup>2</sup> et protègent 26% des eaux territoriales. Le ministre indique que la création de ces zones protégées répond à la nécessité de préserver les innombrables espèces marines menacées, d'établir un plan de gestion durable de la pêche et de permettre aux écosystèmes marins de s'adapter aux effets des changements climatiques. Il remercie les partenaires internationaux qui encouragent et qui accompagnent son pays dans la matérialisation de cette ambition. À ce sujet, il mentionne la signature en septembre 2019, lors du Sommet Action Climat, d'un accord avec la Norvège grâce auquel le Gabon bénéficiera d'un accompagnement financier durant les dix prochaines

années pour limiter la déforestation et ainsi réduire ses émissions de carbone. Après avoir exprimé le soutien de sa délégation au projet de résolution sur les océans et aux trois autres projets de résolutions soumis à la CMF, il félicite la Secrétaire générale pour l'initiative qui consiste à accompagner Haïti dans ses efforts pour sortir d'une grave crise multidimensionnelle. Il la remercie d'avoir confié au Gabon la présidence du groupe restreint de suivi du plan d'action de la Francophonie mis en place en faveur de ce pays.

**Le vice-Premier ministre de la Belgique** salue l'initiative de l'OIF visant à marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, en soulignant l'importance du défi, notamment en ce qui a trait à la protection des droits de l'enfant touchés par les conflits armés, qui requiert une attention spéciale. Les graves violations commises dans ce cadre, l'enrôlement involontaire par exemple, ont en effet de profondes répercussions sur les pays et les régions, et leur résolution est d'une grande complexité. De plus, les violations des droits de l'enfant sont le plus souvent liées à d'autres problèmes, incluant les violences sexuelles, les défaillances des systèmes judiciaires et la pauvreté. Le vice-Premier ministre estime que les organisations internationales peuvent contribuer à relever ce défi en rassemblant les meilleures pratiques. À ce propos, il salue l'initiative de la Secrétaire générale d'avoir proposé au CPF un échange mobilisateur sur la question de l'état civil, un droit important auquel les enfants fantômes n'ont pas accès, ce qui en fait des proies d'autant plus faciles pour les groupes armés. Il termine en déclarant que la Belgique est disposée à participer à cet échange de bonnes pratiques ainsi qu'à mettre son expertise à disposition dans les pays de l'espace francophone.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Congo** salue l'engagement de longue date de Monaco en faveur de la protection de l'environnement. Après avoir souligné le caractère inédit du réchauffement climatique, tant par la rapidité avec laquelle l'environnement naturel se dégrade que par sa dimension universelle, il relève que la République du Congo a depuis longtemps pris la mesure de cette grave menace. En effet, son pays, qui a signé et ratifié l'essentiel des instruments internationaux relatifs à la préservation de l'environnement et à la conservation de la biodiversité, a en maintes occasions donné la preuve de son engagement dans ce domaine, notamment, en prenant des initiatives innovantes. Il signale à cet égard l'ambitieux programme national de reboisement mis en place depuis une vingtaine d'années. C'est aussi le cas, plus récemment, de la création du Fonds bleu pour le bassin du Congo, une initiative majeure pour la préservation des écosystèmes portée par le Président Denis Sassou-Nguesso et ses pairs d'Afrique centrale. Le ministre salue, enfin, l'intense activité politique et diplomatique menée par la nouvelle Secrétaire générale, qui ajoute à la visibilité de l'action de l'OIF dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits humains. Il espère que sa voix continuera d'être écoutée partout où l'on discute de l'avenir du monde.

**Le délégué de la France** remercie Monaco pour son engagement en faveur du climat. Il souligne à cet égard le rôle majeur de l'IFDD, qui a permis à plusieurs pays de se préparer aux grands enjeux, notamment dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Paris. La France s'est engagée dans la durée en la matière avec l'adoption, en 2015, d'une loi sur la transition énergétique pour une croissance verte et d'une stratégie nationale bas-carbone, se fixant des objectifs ambitieux à l'horizon 2050. Cependant, pour la France, l'engagement de chacun des pays à travers une alliance pour le multilatéralisme est essentiel, comme l'a souligné le Président Emmanuel Macron à New York. Convaincu que chaque pays porte une part de la responsabilité commune, le délégué remercie les intervenants qui ont témoigné des efforts nationaux.

**La cheffe de délégation de l'Égypte** évoque à son tour le Sommet Action Climat, qui a réaffirmé la nécessité de concrétiser les engagements internationaux concernant la préservation de la planète, notamment en atteignant les dix-sept ODD des Nations unies. Elle insiste tout particulièrement sur l'ODD 14 qui traite de l'ensemble de la vie maritime, en mettant l'accent

sur les océans, domaine dans lequel la Principauté s'est énormément investi, ainsi que sur l'ODD 6, consacré à l'accès durable à l'eau de bonne qualité. Partie intégrante de la civilisation universelle, poids socio-économique considérable et assumant en outre un rôle environnemental indéniable en absorbant 30% du dioxyde de carbone relâchés par les activités humaines, les océans sont à ses yeux le principal allié de l'Homme dans la lutte contre le changement climatique. Appelant à une révision urgente des politiques locales et nationales de gestion des ressources marines, elle donne l'exemple de *l'Agenda égyptien : vision 2030*, qui établit un plan détaillé pour assurer une gestion intégrale et durable de ses ressources marines. *Cet Agenda* rappelle l'importance d'associer la richesse de la biodiversité marine égyptienne et les ressources halieutiques aux ODD. Dans cet esprit, le ministère de l'Environnement a lancé en juin 2019 une initiative consistant à éliminer les déchets en matière plastique des côtes égyptiennes d'ici 2025. La représentante estime qu'à la veille de son 50<sup>e</sup> anniversaire, la Francophonie représente un espace idéal pour générer des partenariats susceptibles de créer une synergie d'efforts entre les pays développés et ceux en développement pour œuvrer ensemble à la sauvegarde des océans, des écosystèmes et des ressources naturelles. Concernant l'ODD 6, qui aborde le droit à l'accès durable à l'eau de bonne qualité sous une gestion sécurisée, elle attire l'attention sur les menaces qui pèsent sur ce droit essentiel à la vie, à la dignité, à la prospérité. Dans l'objectif d'une prévention vigilante de conflit autour de cette source de vie, l'Égypte appelle à une coordination étroite entre les pays riverains dans un esprit de transparence, de bonne volonté et de partage des informations et des études concernant des projets individuels de construction dans un des pays riverains.

**Le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger** se dit ravi de prendre part à cette session de la CMF et de retrouver la famille francophone réunie. Il salue les réformes d'ampleur lancées successivement depuis la naissance de l'Organisation, il y a bientôt cinquante ans, afin de la doter de leviers plus efficaces pour atteindre les objectifs escomptés. Regroupant des États et gouvernements issus de tous les continents, l'OIF est selon lui l'une des rares organisations légitimes pour ouvrir des perspectives en vue de réconcilier l'humanité et la planète, condition indispensable pour résoudre l'équation du développement humain et de la protection de l'environnement. Il approuve donc le projet de résolution sur les océans, qui vise à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, et informe que le Maroc a décidé de s'engager sur cette voie en inscrivant le droit à un environnement sain et au développement durable dans la Constitution de 2011. Il souligne que son pays a abrité la CdP 22 à Marrakech, en 2016, et a organisé le 1<sup>er</sup> Sommet africain de l'Action, dont l'enjeu consiste à harmoniser les actions des pays africains dans leur lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, à l'occasion du Sommet Action Climat des Nations unies, la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, a lancé l'initiative *The African Youth Climate Hub*, dans le but de favoriser un espace d'échanges et de soutien concret pour les jeunes africains. Dans cet esprit, le ministre délégué salue l'appel de la Secrétaire générale à la mobilisation en faveur de la jeunesse, qui est une véritable priorité pour son pays et pour le Roi Mohammed VI.

**Le ministre des Affaires étrangères d'Andorre** souligne que le thème de cette session de la CMF est une priorité pour son gouvernement. Confronté aux effets néfastes du changement climatique, son pays s'oriente vers un modèle environnemental durable, moins polluant et plus juste. À cet effet, l'Andorre a adopté une stratégie pour la mise en œuvre des ODD et parie sur l'innovation en tant que moteur de transformation de la société. Son gouvernement soutient également les stratégies prioritaires de la Secrétaire générale dans les domaines du numérique, de l'EFH et de la promotion d'une éducation de qualité pour encourager la participation des jeunes aux prises de décisions. À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, l'Andorre réaffirme son profond attachement à la protection des droits des plus jeunes et rappelle son soutien à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La ministre signale en outre que le Parlement andorran a adopté récemment la Loi qualifiée des droits des enfants et des adolescents et que son

gouvernement consacre environ 35% de son aide au développement à des programmes de coopération internationale visant à améliorer la vie des enfants en leur assurant un cadre protecteur et des conditions de vie dignes et appropriées. Elle encourage l'OIF à continuer à se mobiliser pour intensifier le dialogue permanent des cultures et conclut en exprimant son soutien à la vision stratégique de la Secrétaire générale pour accroître le rayonnement de la langue française et défendre le multilinguisme, ainsi qu'au Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie* visant à rendre l'OIF plus pertinente, plus efficace et plus agile.

La Francophonie s'apprêtant à souffler ses cinquante bougies à un moment où le monde fait face à de nombreuses crises qui menacent la paix, la prospérité et la planète, **le ministre des Affaires étrangères et européennes, de l'Immigration et de l'Asile du Luxembourg** note que la réconciliation suggérée par le thème de la CMF doit s'effectuer à trois niveaux :

- réconcilier l'humanité et la planète en endiguant le changement climatique anthropique qui menace de provoquer l'effondrement des sociétés. En effet, même en limitant le réchauffement planétaire à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, l'humanité se dirige vers des bouleversements qui entraîneront des déplacements forcés de millions de réfugiés climatiques vivant dans les zones côtières ;
- réaffirmer la foi en la lutte contre le changement climatique fondée sur la science et la diplomatie multilatérale en tenant les engagements de l'Accord de Paris et en allant au-delà. La Francophonie doit jouer un rôle d'alerte pour rappeler l'urgence de la situation ;
- œuvrer à la réconciliation entre et au sein des pays de l'espace francophone confrontés aux conflits, au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée.

Sur ce dernier point, le ministre se dit particulièrement préoccupé par les violences qui se poursuivent dans les pays du Sahel, notamment au Burkina Faso et au Mali, ainsi qu'en République centrafricaine, dans le Bassin du lac Tchad et dans la Région des Grands lacs. Il considère que l'action de la Francophonie en matière d'appui à la prévention et à la sortie de crise est indispensable et complémentaire à l'action d'autres acteurs tels que l'ONU, l'Union africaine ou encore l'Union européenne. Au regard du désenchantement des citoyens de l'espace francophone face aux profondes inégalités socio-économiques qui persistent, il exhorte à lutter à bras-le-corps contre la pauvreté, l'exclusion et la corruption, et à promouvoir une gouvernance qui soit favorable au développement. Pour y parvenir, il appelle à œuvrer pour l'inclusion socio-économique et à offrir des perspectives d'avenir à la jeunesse francophone en suivant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en s'appuyant sur les nouvelles technologies, à condition de maîtriser les risques qu'elles peuvent présenter pour la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Il conclut en informant que son pays entend soutenir l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme, estimant que la Francophonie est bien équipée pour renforcer les institutions démocratiques indépendantes et promouvoir les droits humains et universels.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti** appuie l'appel de la Secrétaire générale en faveur de la jeunesse et de l'EFH, ainsi que le Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie*. Il approuve les projets de résolutions soumis aux États et gouvernements. Se référant au thème de la CMF, il déclare que repenser la relation entre l'Homme et l'environnement dans lequel il évolue passe par un changement de comportement, fruit d'une éducation, d'une prise de conscience et d'efforts individuels et collectifs concertés, mais aussi par une pression accrue sur les auteurs des dégradations de l'environnement et des pollutions en tout genre. En soulignant le fort impact de la dégradation des océans due à l'activité humaine que subissent de plein fouet les petits États insulaires et côtiers en développement, il félicite l'OIF pour les actions menées par l'IFDD en vue de l'atteinte de l'ODD 14. Par ailleurs, il profite de cette tribune pour solliciter le soutien de la famille francophone à la candidature de Djibouti à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour 2021-2022, arguant que les petits pays doivent disposer des mêmes chances de servir les causes de la paix et de la sécurité

dans le monde. Il note que Djibouti, seul pays francophone de la Corne de l'Afrique, soutient les efforts de paix en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen en ouvrant notamment son espace aérien, terrestre et maritime aux pays partenaires afin de lutter efficacement contre le terrorisme, la piraterie et le trafic humain, ainsi qu'en accueillant de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés de la région. Il insiste sur le caractère légitime de cette candidature, qui répond au principe de rotation et d'équité.

**Le chef de délégation de la Bulgarie** adhère à l'objectif formulé par la Secrétaire générale de « faire reculer le recul du français », en particulier dans les organisations internationales. Il considère que la continuité du travail de promotion de la langue française doit être l'un des fondamentaux de l'Organisation. Il appelle l'attention sur la demande officielle adressée à l'OIF par son gouvernement de renouveler le programme de formation spécialisée en français au profit des diplomates bulgares, en soulignant que la maîtrise de cette langue constitue un moyen essentiel pour sensibiliser les organisations internationales et les instances européennes au respect du multilinguisme et, en particulier, de la langue française. Il relève que deux entités francophones ont leur siège à Sofia : l'École supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management (Esfam), un institut de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et le Centre régional pour l'enseignement du français (Crefeco), un programme décentralisé du Bureau régional de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale (Breco), qui revêt une grande importance car il contribue à l'enseignement de la langue française dans une région où elle est fortement concurrencée par l'anglais mais aussi par l'allemand et l'italien, entre autres. Les autorités bulgares apprécient particulièrement la coopération continue dans ce domaine.

**Le ministre des Relations extérieures du Cameroun** encourage la Secrétaire générale à poursuivre ses efforts de redynamisation de l'OIF. Il appuie à la fois l'action de l'IFDD et celle de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), en soulignant que la résolution des questions environnementales passe par une éducation de qualité. Il relève l'importance de l'éducation des filles et de la formation des femmes, et demande de leur accorder plus de moyens. Il note que le thème de cette conférence invite à orienter les grands axes de l'action multilatérale francophone vers la préservation de l'espace vital. Au niveau national, il rappelle que, conformément à l'Accord de Paris sur le climat, ratifié par son pays, le Président Paul Biya a pris l'engagement de réduire les émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2025. En ce qui a trait à l'adaptation, le Cameroun dispose depuis septembre 2019 d'un document de stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques. Le ministre considère que l'économie bleue, comme l'économie numérique, peuvent fournir aux populations les ressources nécessaires à leur bien-être, tout en respectant l'environnement. Il invite à la poursuite des efforts dans ces deux domaines importants pour les économies nationales. Il termine en exprimant son soutien aux résolutions sous examen.

**La ministre de la Culture et des Communications du Québec** transmet les excuses de sa collègue, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie. Ayant souligné que la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention de Niamey constituera un moment charnière pour la collaboration entre les États et gouvernements membres, elle considère que la jeunesse doit en être le pilier central car agir pour la jeunesse, c'est agir pour l'avenir. Elle indique que la contribution de son gouvernement en faveur de la jeunesse porte sur l'intégration économique des jeunes via le volontariat et l'entrepreneuriat. Le Canada-Québec appuie en outre l'Observatoire de la Francophonie économique. Elle invite l'IFDD à une action plus vigoureuse en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques en permettant aux jeunes de participer à la recherche de solutions. Les jeunes doivent aussi savoir que l'OIF aide à promouvoir leurs droits et qu'elle mène des actions qui renforcent les institutions démocratiques et favorisent le développement économique. La ministre annonce, enfin, que la nouvelle politique internationale du Canada-Québec, en cours d'élaboration, ciblera plus particulièrement l'Afrique et l'économie, avec un accent sur l'autonomisation économique des femmes.

**Le ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée** réitère l'appui de son gouvernement aux réformes engagées et considère que cette session doit permettre de faire le bilan de la mise en œuvre des décisions du Sommet d'Erevan. Il s'attache en particulier aux engagements pris pour relever les défis sécuritaires, économiques et environnementaux dans l'espace francophone. Il note que le thème de cette CMF s'impose, vu la menace à l'existence que posent les changements climatiques, dont la désertification et la perte de la biodiversité, qui obligent à des actions urgentes de lutte pour la protection de l'environnement. La prospérité des peuples doit passer par des modes de production conciliant développement socio-économique et environnement, une obligation à laquelle son gouvernement est sensible. Il signale que la Guinée est traversée par plusieurs grands fleuves et participe aux initiatives visant à protéger l'écosystème prises au niveau de l'Afrique de l'Ouest. C'est ainsi que le président de la République a initié une vaste campagne de reboisement visant à reconstituer la couverture végétale sur toute l'étendue du territoire, ainsi que des chantiers de réseaux de centrales hydroélectriques et d'énergie solaire pour assurer la transition énergétique. De plus, il pilote actuellement l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables, lancée par les chefs d'État africains à la Conférence des parties de la Convention sur les changements climatiques de Paris en 2015. Le ministre termine son intervention en exprimant sa conviction qu'à l'aube de ses cinquante ans, l'OIF, avec l'implication de tous et l'appui des membres des réseaux militants, pourra franchir une étape et se hisser à la hauteur de l'idéal formulé par les pères fondateurs de la Francophonie.

**Le représentant de l'Arménie** note que la thématique environnementale soumise par Monaco viendra approfondir la réflexion engagée sur la lutte contre les changements climatiques en y ajoutant la préservation des océans et des ressources marines, un engagement mis en œuvre dans le cadre de l'ODD 14. Il espère que cette initiative renforcera la coopération entre pays francophones en la matière. Il appelle ensuite l'attention sur le projet de résolution sur le rôle de l'innovation dans la promotion de la science, de l'éducation et de l'économie numérique que l'Arménie a pris l'initiative de présenter, considérant que la formation aux technologies et le développement d'entreprises dans ce secteur constituent l'un des principaux défis à relever dans l'espace francophone. Dans le même ordre d'idées, il se réjouit du projet d'actualisation des stratégies économique et numérique en vue du Sommet de Tunis.

**Le ministre d'État à la Coopération internationale, de l'Intégration régionale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo** soutient pleinement le processus de réforme engagé par la Secrétaire générale. Il exprime également sa gratitude à l'OIF ainsi qu'à tous les acteurs qui ont accompagné en 2018 les processus électoraux en RDC, ayant permis une passation pacifique du pouvoir. Il informe que les ODD portant sur le thème choisi pour cette session de la CMF ont été intégrés dans la planification à l'échelle nationale par le gouvernement congolais. Il relève ensuite que son pays abrite sur son territoire les forêts du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie, ainsi que des tourbières, dont le plus grand ensemble du monde est situé à proximité du village de Lokolama, qui représentent un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique car elles stockent une quantité importante de carbone. Au cœur de la transition écologique, il indique également que la RDC fournit 50% de la demande mondiale de cobalt et est un acteur clé pour l'approvisionnement en d'autres métaux. Dans ce contexte, il appelle la communauté internationale à joindre le geste à la parole en réalisant des investissements effectifs pour continuer à permettre cette préservation, ainsi qu'en aidant son gouvernement à accorder des moyens à titre compensatoire aux habitants des zones concernées, dont la vie est fortement impactée ; il souhaite que l'OIF mette en place un mécanisme permettant de soutenir cette aide. Enfin, il appelle à ce qu'au terme de cette instance, des résolutions substantielles soient adoptées, débouchant sur des actions concrètes et non sur un chapelet de bonnes intentions.

**Le chef de délégation du Vietnam** déclare que, dans un monde en mutation, confronté à d'importants enjeux et défis, le développement durable et la sécurité restent des priorités

absolues. Aussi, appelle-t-il la communauté internationale, en ce compris les institutions multilatérales, dont l'OIF, à réaliser les efforts nécessaires dans ces domaines. Il souligne que le Vietnam, pays que ses 3000 kilomètres de côtes rendent vulnérable aux changements climatiques, est favorable à un développement économique et social lié à la préservation de l'environnement et de l'écosystème marins. Il évoque ensuite la situation préoccupante en mer de Chine méridionale, estimant que la paix, la stabilité et le développement en Asie du Sud-Est sont gravement menacés par des actes de transformation et de poldérisation des îlots et récifs, ainsi que de militarisation et d'intimidation liés aux exploitations de pétrole et de gaz, qui portent atteinte aux droits souverains et à la juridiction des pays dans la région. Le Vietnam appelle toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible de complexifier la situation, à résoudre les différends de manière pacifique, conformément au droit international et à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982. Pour y parvenir, l'ambassadeur invite tous les acteurs à mettre en œuvre pleinement la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et à accélérer les négociations en vue de parvenir à un code de conduite dans cet espace ; il salue la Francophonie qui continue à faire entendre sa voix sur cette question et à soutenir les efforts des parties concernées pour faire de la mer de Chine méridionale une zone paisible, stable et prospère. Concernant la révolution numérique, qui représente autant d'occasions que de défis pour les pays de l'espace francophone et en particulier sa jeunesse, il estime que la Francophonie devrait mettre l'accent sur la coopération dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation afin d'aider ses pays membres à tirer pleinement profit de cette révolution pour se développer rapidement et durablement. Il indique que le Vietnam, prochain président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, s'apprête à jouer un rôle moteur dans le processus de rapprochement entre cette organisation et l'OIF. Enfin, il déclare que son pays, honoré d'avoir été élu membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021, s'assurera que l'objectif de la paix au sein de l'espace francophone, et particulièrement en Afrique, soit l'une des priorités durant ce mandat.

**Le vice-Premier ministre du Nouveau-Brunswick** remercie la Secrétaire générale pour son appel à la mobilisation en faveur de la jeunesse et apprécie que cette instance soit amenée à réfléchir à l'avenir de l'Organisation, ainsi qu'à sa mission première qu'est la langue française. Il soutient les projets de résolutions proposés et souhaite que la Francophonie trouve sa valeur ajoutée sur les questions qu'ils soulèvent. Prenant l'exemple du projet de résolution sur les océans, il relève que la Francophonie peut œuvrer pour que la langue française soit renforcée dans les organisations internationales dédiées aux océans et que l'OIF pourrait avoir une réelle plus-value en instaurant des programmes d'éducation et de formation pour sensibiliser les jeunes et le grand public à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité marine et côtière. Il salue le projet de résolution sur les droits de l'enfant, en rappelant l'importance de promouvoir et de défendre leur respect intégral. Il informe que le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick organise depuis 2012 un cours d'été international relatif aux droits de l'enfant à l'Université de Moncton afin de renforcer les expertises et les capacités nationales en la matière, avec la participation d'Unicef Canada, de la Commission canadienne pour l'Unesco et de l'OIF. S'agissant du cinquantenaire de la Francophonie, il indique que son gouvernement prévoit des activités pour en renforcer la visibilité, du 20 mars 2020 jusqu'au Sommet de Tunis. Enfin, il félicite la Secrétaire générale pour la tenue de la Conférence de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone et signale que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a renforcé sa mobilisation en faveur de l'EFH depuis le Sommet d'Erevan.

**Le ministre chargé de la Francophonie du Laos** rappelle que dans le cadre de la révolution industrielle et de ses promesses de progrès, de nombreux pays ont connu une forte croissance économique sans prendre en compte le nécessaire équilibre entre le développement et l'environnement, avec pour conséquence de graves menaces pour l'humanité. Toutefois, malgré cette situation d'urgence, il regrette que la coopération bilatérale et multilatérale dans

ce domaine reste marginale comparativement à d'autres sujets tels que les crises économiques, l'instabilité financière, la migration ou encore le terrorisme et les conflits armés. Il indique que le Laos, déterminé à garantir la meilleure qualité de vie possible à sa population et fortement impacté par des catastrophes naturelles liées à la dégradation de l'environnement, investit massivement dans le développement durable et appelle à restaurer l'équilibre traditionnel entre l'Homme et la nature. Rappelant que son pays a ratifié l'Accord de Paris, il souligne que le gouvernement lao a fait de la lutte contre la déforestation une priorité en s'engageant notamment à augmenter substantiellement la surface forestière du Laos en 2020. Il conclut en appelant la Francophonie à agir de concert pour préserver l'harmonie entre l'humanité et la planète.

**L'ambassadeur d'Albanie** présente les excuses de son ministre. Il exprime le soutien de sa délégation à l'ensemble des projets de résolutions présentés pour adoption. Il informe ensuite la Conférence que, depuis la signature de l'Accord de Paris, son gouvernement a pris des mesures importantes pour lutter contre le réchauffement climatique, tout en soulignant que presque l'intégralité de la production électrique albanaise provient d'ores et déjà d'énergies renouvelables. Dans ce domaine, il annonce que son pays collabore avec plusieurs pays de l'espace francophone, comme le Rwanda, et participe à plusieurs projets développés au sein de la Francophonie. Il appelle ensuite l'attention sur le fait que l'Albanie assurera la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2020 et qu'elle compte sur le soutien de la famille francophone dans le cadre de sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2022-2023. En terminant, il exprime ses regrets qu'un consensus n'ait pas été trouvé entre les chefs d'État européens pour ouvrir la procédure d'adhésion de l'Albanie et de la Macédoine du Nord à l'Union européenne, considérant que ce processus s'inscrit pleinement dans la réalisation du grand projet européen.

Après avoir rendu hommage au Président Jacques Chirac et présenté ses condoléances à la France, **le vice-ministre des Affaires étrangères de la Macédoine du Nord** fait part de l'augmentation de la contribution nationale déterminée de son pays dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Il évoque ensuite le contexte actuel en Macédoine du Nord, qui est un membre dévoué de la famille francophone, avec la décision d'organiser des élections anticipées, ce qui montre à quel point la situation politique est délicate dans la région des Balkans. Tout en invoquant la bonne foi, la résilience et la confiance mutuelle, qu'il juge essentielles pour la région, il perçoit la négociation engagée avec l'Union européenne comme un signal positif pour la poursuite des réformes. Il réitère l'importance que son pays attache à l'apport de la Francophonie à la vie culturelle, politique et sociale et remercie l'OIF pour son soutien à l'organisation d'un séminaire régional sur l'autonomisation économique des femmes dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenu à Skopje les 10 et 11 septembre 2019. Enfin, il annonce la transmission à l'OIF dans les meilleurs délais de la convention relative à l'Initiative nationale francophone 2019-2022 visant à promouvoir l'usage de la langue française dans l'administration et la diplomatie.

**Le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de la Moldavie** rappelle la signature d'un pacte linguistique entre son pays et la Francophonie en 2018, en marge du Sommet d'Erevan. Il se félicite de l'accueil à Chisinau de la cinquième édition des Olympiades internationales de français ainsi que du lancement de formations linguistiques. Relevant que le thème *Réconcilier l'humanité et la planète* invite à repenser le rapport avec la terre et la biodiversité, et que le réchauffement climatique bouleverse l'économie, la sécurité alimentaire et la santé, il souligne la nécessité d'agir dès à présent pour protéger la planète et restaurer ce qui est déjà dégradé. Il salue l'action de l'OIF en faveur de la paix et pour promouvoir la langue française, notamment auprès des jeunes. Il conclut par un appel à créer pour eux un monde où règne l'harmonie.

**Le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)** affirme que pour relever le défi majeur de *réconcilier l'humanité et la planète*, l'engagement politique est un levier décisif. Il indique que l'APF s'est engagée dans cette voie et a, notamment, noué un partenariat avec l'IFDD à cet effet. Il précise que la plupart des parlements se sont saisis de la question prioritaire du dérèglement climatique, qui est considéré comme la menace la plus grave pour les écosystèmes mondiaux et pour l'humanité. Il expose que plus d'un tiers de la superficie de la planète est touché par la désertification ou la dégradation des terres, affectant près de deux milliards de personnes parmi les populations les plus pauvres. Cette dégradation s'accroîtra avec les effets de la croissance démographique et du changement climatique. Les tempêtes de sable, la raréfaction de l'eau potable, les récents incendies en Amazonie, la perte de la biodiversité, la faible productivité des terres, l'insécurité alimentaire, les conflits territoriaux, les migrations et le nomadisme ne sont que quelques-unes des conséquences qui menacent l'avenir de l'humanité. Le président, qui estime que les parlementaires francophones ont le devoir de se mobiliser pour s'assurer que le bien-être des populations qu'ils représentent demeure une priorité politique, signale que l'APF a fait du développement durable l'un des principaux axes de son nouveau cadre stratégique 2019-2022, qui prévoit notamment de faire de la jeunesse un vecteur du développement durable. Il ajoute que faire émerger des activités favorisant les économies verte et bleue contribue à créer de nombreux emplois, notamment pour les jeunes. Après avoir cité la phrase célèbre d'Antoine de Saint-Exupéry à l'effet que « *nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* », il déclare qu'il y a urgence mais que des solutions existent ; elles passent par l'adaptation des modèles économiques aux exigences du développement durable et par l'accélération de la transition énergétique. Il insiste toutefois sur le fait que ces défis appellent un sursaut à l'échelle internationale et conclut en exprimant la conviction que la Francophonie, avec sa tradition humaniste et ses valeurs, est à même de le provoquer et de le conduire.

**Le chef de délégation du Canada** commence par expliquer l'absence de ministre, due au fait que le cabinet du Premier ministre Justin Trudeau, qui vient d'être reconduit, ne sera assermenté que le 20 novembre 2019. Il apprécie l'appel de la Secrétaire générale en faveur de la jeunesse, qui représente l'avenir de la Francophonie. Il estime par ailleurs que l'atteinte de l'EFH doit être au cœur de toutes les actions de l'OIF. Notant que cette session de la CMF se situe à mi-chemin entre le Sommet d'Erevan et celui de Tunis, qui célébrera le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OIF, il estime que le moment est opportun pour dresser un bilan en ce qui concerne l'avenir de la Francophonie. Il remercie les autorités monégasques d'avoir permis aux États et gouvernements membres de se pencher sur les perspectives, s'agissant notamment des défis environnementaux. En évoquant les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat, il souligne que plusieurs pays membres jouent un rôle de premier plan sur ces questions, dont la France et le Canada, qui font tous deux partie du G7. Il mentionne la contribution du Canada à l'organisation d'un atelier de formation des négociatrices francophones pour le climat à Kigali, du 14 au 18 octobre 2019, et saisit l'occasion pour saluer l'excellent travail réalisé par l'IFDD, notamment dans l'accompagnement de la prise de décision internationale.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la Mauritanie** marque son soutien aux efforts de réforme et à la réflexion engagée sur l'avenir de la Francophonie. Il appuie l'ensemble des résolutions soumises à la CMF, qui lui semblent toutes importantes. Se référant à l'ODD 14, il note l'urgence de la préservation des ressources halieutiques aux fins du développement durable pour son pays, dont les côtes sont poissonneuses. Sur la question de l'état civil, qui a fait l'objet de discussions au niveau du CPF, il indique que, depuis 2011, la Mauritanie a mis en place un système biométrique qui donne droit à un accès rapide aux papiers d'identité sur tout le territoire, une expérience que son gouvernement est disposé à partager. Après avoir témoigné de l'alternance démocratique à l'issue d'un scrutin transparent qui a porté au pouvoir le Général Ghazouani dès le premier tour, tel que confirmé par le Conseil constitutionnel le 1<sup>er</sup> juillet 2019, il se félicite de l'élection de la Mauritanie au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU lors de la récente assemblée générale. Il annonce que le Président Ghazouani a inscrit dans son mandat l'accès inclusif, au bénéfice des jeunes femmes,

aux services de base et à un emploi de qualité, en encourageant la formation professionnelle numérique. Il appuie l'école républicaine, la cohésion sociale et l'égalité. Sur un autre plan, le ministre souligne que les pays du Sahel, une zone géographique douloureusement confrontée au terrorisme, à l'extrémisme violent et aux changements climatiques, comptent sur l'OIF pour les appuyer dans cette lutte, en espérant qu'elle figure parmi les priorités du futur plan d'action de l'Organisation. Enfin, il remercie Monaco d'avoir voulu faire de cette session de la CMF un événement écoresponsable.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali** apporte le plein soutien de sa délégation aux quatre projets de résolutions soumis à la CMF et en particulier à celui concernant la célébration du cinquantenaire de l'Organisation et les activités prévues à Niamey au mois de mars 2020. Il souligne que l'année 2020 marquera également le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des Nations unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945, au lendemain de la victoire des forces alliées et des soldats des peuples coloniaux lors de la Seconde guerre mondiale, ainsi que les vingt ans de la Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000, premier texte normatif dont s'est dotée la Francophonie dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme. À cet égard, il fait part des dernières évolutions de la situation en Guinée-Bissau, qui a connu une grave tentative de coup d'État à la suite de la dissolution du gouvernement, à quelques semaines de l'élection présidentielle. Dès que la CEDEAO et l'ONU se seront prononcées sur la question, il exprime le souhait de l'envoi d'observateurs de la Francophonie en vue de l'élection présidentielle du 24 novembre 2019 et demande à la Secrétaire générale de désigner un envoyé spécial pour suivre l'évolution de la situation et apporter assistance aux autorités légales de Guinée-Bissau. Il évoque ensuite la situation sécuritaire au Mali, toujours marquée par les attaques terroristes, en appelant à un renforcement des moyens d'action pour lutter efficacement contre ce phénomène. Il se félicite des progrès enregistrés malgré certaines difficultés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger. À titre d'exemple, il mentionne la mise en place d'un dialogue national inclusif, dont la date sera fixée très prochainement, afin d'établir un diagnostic des problèmes auxquels le Mali est confronté en analysant leurs causes et leurs conséquences en vue de proposer des solutions de sortie de crise, avec un plan d'action et un chronogramme de mise en œuvre. Il note que la situation dans les régions du centre du Mali reste une source de préoccupation majeure pour le gouvernement, qui a opté pour une approche holistique en se dotant d'un plan de sécurisation intégrée. La dimension régionale de la crise malienne constitue un défi de taille à la mise en œuvre diligente de l'Accord de paix et la multiplication des attaques terroristes ces dernières semaines dans la région du Sahel montre l'urgence pour la communauté internationale de s'investir davantage afin de garantir à la Force conjointe du G5 les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation de son mandat. Le ministre conclut en rendant hommage à toutes les victimes de cette crise, qu'elles soient civiles ou militaires, étrangères ou maliennes, et réitère la gratitude du gouvernement et du peuple du Mali à la Force française Barkhane, aux pays contributeurs de troupes de la Minusma et à tous les partenaires, multilatéraux comme bilatéraux, pour leur accompagnement constant en vue du règlement définitif de cette crise.

**L'ambassadeur de Maurice** présente les excuses du ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale. Il souligne l'apport de la Secrétaire générale à un moment où l'espace francophone fait face à de grands défis tels que la montée de l'intolérance et de l'extrémisme violent. Au vu de l'ordre économique mondial incertain qui accompagne les dangers découlant du changement climatique, il relève l'obligation de trouver des solutions durables. Rappelant que Maurice a toujours adhéré aux valeurs de la Francophonie, il soutient avec vigueur les priorités de la Francophonie : le renforcement de l'usage du français dans le monde, la promotion de l'EFH, la jeunesse, l'entrepreneuriat, le développement durable ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent et le changement climatique. Sur ce dernier point, il indique que les zones côtières et les petits États insulaires comme le sien en subissent fortement l'impact en matière énergétique et d'emploi. Aussi, se félicite-t-il du projet de résolution sur

les océans proposé par Monaco, convaincu que l'OIF peut et doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique. Enfin, il exprime le vœu que cette conférence mène à des points de vue communs permettant de dégager des objectifs concrets.

**Le ministre des Affaires étrangères et des Communautés du Cabo Verde** évoque les rapports étroits que son pays entretient avec la Principauté, en mentionnant la visite officielle du Prince Albert II de Monaco dans son pays, en 2017, dans le cadre des *Explorations de Monaco*, et celle de son président, reçu le 11 avril 2019 au Palais princier de Monaco. Cette visite a fait l'objet de la restitution, au musée océanographique, des travaux menés dans les Sargasses (Antilles françaises), exemple concret de coopération dans le domaine de la gestion des océans. Il apporte ensuite son soutien à la Secrétaire générale pour son action menée à la tête de l'Organisation et appuie les propos du vice-Premier ministre de la Belgique, avec qui il partage des valeurs telles que le respect des droits humains, la lutte contre la torture et contre toutes formes de discrimination. Il ajoute que leurs deux pays œuvrent ensemble pour la suppression totale de la peine de mort partout dans le monde. Il conclut en assurant que le Cabo Verde soutient tous les projets de résolutions et activités présentés et est pleinement engagé dans la lutte contre le changement climatique, avec un taux de pénétration des énergies renouvelables (solaire et éolienne) dans le système électrique national de 25% avec un objectif de 50% en 2050.

**Le chef de délégation du Burundi** présente les excuses du ministre des Affaires étrangères et transmet ses salutations. Au regard du thème de la CMF, il appelle chacun des États et gouvernements à tenir les engagements qui seront pris à l'issue de cette conférence ministérielle, à l'instar de l'Accord de Paris. Il souligne ensuite que le Burundi, engagé dans la lutte contre la propagation de l'extrémisme violent, condamne le terrorisme sous toutes ses formes et participe à plusieurs opérations de maintien de la paix. Concernant les élections générales prévues en 2020 et qui seront les premières à se tenir depuis la révision de la Constitution en 2018, il informe que les préparatifs vont bon train avec la réforme du code électoral et la publication du calendrier électoral. Il ajoute que des mesures politiques ont été prises afin d'assurer le caractère inclusif de ces élections. Il termine en revenant sur la décision du CPF d'avril 2016 de suspendre la coopération avec son pays, après l'avoir mis sous observation en 2015, ce qui a été vécu comme une injustice au regard de l'amélioration notable de la situation au Burundi au cours de cette période. Il appelle donc à réviser cette position des instances de la Francophonie vis-à-vis de son pays afin de rétablir une relation constructive qui ne soit pas celle d'un accusé face à ses juges.

**Le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Rwanda** relève l'importance du défi auquel fait face la planète, que rappelle le thème de cette conférence, qui touche de nombreux secteurs. Il appelle l'ensemble des États et gouvernements membres à travailler à la recherche de solutions concrètes, réalistes et durables. Il évoque, en premier lieu, la question de la transformation des villes, qui accueilleront d'ici 2050 plus de deux tiers de la population mondiale, en estimant que des villes plus durables sont indispensables. Pour illustrer son propos, il donne l'exemple de la ville de Kigali, qui a accueilli la 89<sup>e</sup> réunion du Bureau de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), sous la thématique *Sport et vivre ensemble*, du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2019, en précisant que les maires présents ont participé à la journée sans voiture qui a lieu deux fois par mois afin de lutter contre la pollution de l'air et préserver l'environnement. Premier pays africain à avoir interdit en 2004 le plastique non durable, le Rwanda possède également le plus grand parc photovoltaïque d'Afrique de l'Est et les énergies renouvelables couvriront au moins 70% de la consommation énergétique du pays d'ici à 2020. Le tout premier véhicule électrique d'Afrique y a été lancé en octobre 2019 et le gouvernement rwandais a annoncé le projet *Wakanda* de la première ville 100% verte d'Afrique qui s'étendra sur 620 hectares et dont le début de la construction est annoncé en janvier 2020. Le secrétaire d'État estime que relever le défi environnemental passera par de nouveaux

modèles de développement urbain, par la création de synergies et la mobilisation de ressources pour répondre de manière concrète aux enjeux liés au développement durable.

**Le ministre des Affaires étrangères du Tchad** assure la Secrétaire générale de son plein soutien à ses initiatives relatives à la gouvernance et à la transparence. Se référant au thème de la Conférence, il souligne que, bien que le monde entier soit confronté aux graves conséquences des changements climatiques, ce péril est vécu de manière aiguë au Sahel et en particulier au Tchad. Il en veut pour preuve la rareté des pluies, l'avancée accélérée du désert et la disparition du lac Tchad, ces effets pervers du dérèglement climatique aggravant la pauvreté et favorisant l'expansion du terrorisme, déjà exacerbée par la crise libyenne. En effet, depuis 2011, le Sud de la Libye sert de refuge aux djihadistes circulant avec des armes en Afrique. Le ministre appelle donc de ses vœux une sortie de crise rapide et durable dans ce pays. Le Tchad espère aussi pouvoir compter sur l'accélération donnée par l'Accord de Paris sur le climat et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il souligne ensuite l'importance de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que celle de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, domaines dont la Secrétaire générale a fait son *credo*. Il saisit l'occasion pour la remercier de la part du Président Idriss Déby Itno pour l'honneur fait au Tchad d'abriter, en juin 2019, la Conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone. Il remercie également les partenaires qui ont permis le succès de cette conférence, en insistant sur la pertinence de ses résultats et l'importance de mettre en œuvre les recommandations qui en sont issues. Il appuie le projet de résolution proposé pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Enfin, il informe la Conférence que la majorité et l'opposition au Tchad ont décidé par consensus de repousser les élections législatives au premier trimestre 2020, considéré comme un horizon temporel réaliste pour l'organisation d'élections libres, justes et transparentes. Il espère à cet égard pouvoir compter sur le soutien de l'OIF et de ses États et gouvernements membres, et sur celui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger** salue l'animation par la Secrétaire générale d'un groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance de la Francophonie. Il la félicite d'avoir mené au sein du CPF une discussion sur la problématique de l'état civil, en lien avec la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et d'avoir organisé la Conférence de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone. Il apprécie l'accompagnement par l'OIF des processus électoraux, y compris l'appui technique à la Commission électorale nationale indépendante pour l'élaboration du fichier biométrique au Niger. Il indique que le gouvernement nigérien s'active pour s'assurer de l'organisation transparente des élections générales de 2020-2021. Face à l'actualité, qui rappelle la persistance d'une situation sécuritaire difficile au Sahel avec, en plus des victimes directes, un fort impact sur la vie des civils, sur la santé et même sur l'école, il lance un appel à la mobilisation des membres de la Francophonie et de la communauté internationale pour le renforcement des forces dans la région et pour la mise en œuvre d'un programme adapté de lutte contre la radicalisation de la jeunesse. Il appelle ensuite l'attention sur l'aggravation de la situation politique en Guinée-Bissau. Pour finir, il ne peut qu'adhérer au thème choisi pour cette session de la CMF, qui renvoie au rapport de l'homme avec la nature, et notamment à sa responsabilité en ce qui a trait à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes sur la planète. Il adhère aux projets de résolution soumis mais, s'agissant du cinquantenaire, il aurait souhaité qu'une résolution vienne confirmer l'éclat à donner à la manifestation prévue à Niamey, berceau de la Francophonie.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso** appuie à son tour les réformes engagées par la Secrétaire générale et les actions menées pour la paix, la démocratie, les droits et les libertés. Il appelle l'attention sur les attentats terroristes répétés contre la population civile et les forces de l'ordre ainsi que les lieux religieux dans son pays,

qui ont entraîné la fermeture des écoles et des centres de santé ainsi qu'un déplacement massif de population. Il exprime sa reconnaissance à l'OIF et aux pays amis et partenaires pour leur accompagnement et leur contribution aux efforts de sécurisation au Burkina Faso et dans la région du Sahel, en signalant que le Président Roch Marc Christian Kaboré assure en 2019 la présidence du G5 Sahel. Il salue l'engagement de la CEDEAO, dont le plan d'action et de lutte contre le terrorisme 2020-2024 a été adopté en septembre à Ouagadougou. Le Burkina Faso approuve par ailleurs le soutien aux innovations et les actions visant l'inclusion des forces vives que sont les femmes et les jeunes impulsées par l'OIF. Il ne manquera pas d'apporter sa contribution aux réflexions en cours. Enfin, considérant les alertes scientifiques pressantes sur l'urgence environnementale, il espère que la Francophonie pourra servir de catalyseur afin de sensibiliser les consciences sur le thème de la CMF, qui tombe à propos.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin** souligne que le thème de la CMF est en consonance avec les priorités de son pays, qui s'est doté en 2017 d'un ministère du Cadre de vie et du Développement durable. Il cite l'action menée contre l'érosion côtière, avec une expertise belge, et l'adoption d'une loi interdisant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables sur le territoire. Il indique que le Réseau francophone des ministres en charge de l'économie numérique a tenu sa première réunion en mai 2019 au Bénin. Il termine en assurant la Secrétaire générale que le Bénin est mobilisé pour soutenir l'action réformatrice qui caractérise son mandat et en soulignant l'importance que son gouvernement accorde à son engagement pour la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Après avoir signalé qu'il dirige le gouvernement de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** depuis le 17 septembre, le nouveau **ministre-président** se réjouit d'entendre la promesse d'œuvrer pour la conscientisation à l'urgence climatique et à la nécessité d'une transition énergétique pour la jeunesse. Estimant qu'il incombe à tous d'assumer les dispositions de l'Accord de Paris sur le climat, il assure que, dans le cadre des compétences dévolues à la Fédération quant aux modes de vie et de consommation ainsi qu'à l'usage de technologies propres, son gouvernement vise une neutralité carbone au plus tard en 2050. Il rappelle le plaidoyer des étudiants en sciences politiques qui, lors de la cérémonie d'ouverture de cette session de la CMF, ont déclaré que *réconcilier l'humanité et la planète* est une responsabilité citoyenne et collective. Pour ce qui relève de la Fédération, il énonce que les compétences à acquérir intégreront les défis numériques en plus des questions environnementales. Il se réjouit de la création par la Secrétaire générale d'un groupe de travail sur la langue française et d'un autre consacré au numérique. Il plaide pour un meilleur accès à la culture, à l'éducation et à la formation, qui est une priorité pour la jeunesse et qui permettra de relever les défis environnementaux et climatiques. À l'instar la Secrétaire générale, il voit la Francophonie comme une force unifiante.

**Le chef de délégation des Seychelles** indique que son gouvernement soutient les projets de résolutions, en particulier celui sur les océans. En effet, petit État insulaire disposant d'un espace maritime trois mille fois supérieur à la taille de son territoire terrestre, les Seychelles accordent une importance particulière à l'océan, comme en témoigne l'activité diplomatique intense déployée concernant la protection contre les effets du changement climatique et la promotion de l'économie bleue et de la sécurité maritime. Estimant que la réconciliation de l'humanité avec la planète passe par la reconnaissance du rôle primordial de l'océan comme sous-système planétaire, le gouvernement des Seychelles a classé 26% de son espace maritime en aire marine protégée et ce pourcentage atteindra 30 % en 2020. L'ambassadeur relève qu'en raison de leur vulnérabilité, les petits États insulaires sont sur la ligne de front dans le combat pour la protection des océans, ce qui les amène à jouer un rôle de premier plan dans les relations internationales, y compris dans le développement du droit international, notamment le droit de la mer et le régime territorial. Il remercie la Francophonie pour l'accompagnement des petits États insulaires dans ce combat dont témoigne le projet de résolution sur les océans soumis à l'adoption de la CMF.

**Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie, chargé des Comoriens de l'étranger** souligne que les ODD, ainsi que les économies bleue et verte, sont régulièrement inscrits à l'agenda du gouvernement comorien, conscient qu'en tant que petit État insulaire en proie à de nombreuses catastrophes naturelles, la promotion du développement durable est une nécessité. Il cite notamment le récent cyclone Kennett, qui a détruit tout un pan de l'économie et de l'agriculture comoriennes ainsi que de nombreux services publics. Aussi, il saisit cette occasion pour lancer un appel à la solidarité et inviter la famille francophone à participer à la Conférence des partenaires pour le développement des Comores, les 2 et 3 décembre 2019 au siège de la Banque mondiale à Paris, afin de trouver les réponses appropriées au changement climatique qui impacte fortement les Comores. Son gouvernement souhaite réussir la révolution verte en investissant dans le développement durable et en saisissant toutes les occasions de réconcilier l'économie et l'écologie. En terminant, il soutient l'intervention du Mali en faveur du retour à l'État de droit en Guinée-Bissau et la candidature de Djibouti à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-2022.

**La cheffe de délégation de la Grèce** apporte son plein soutien à l'action de la Secrétaire générale visant à rendre l'Organisation plus efficace, plus accessible et plus viable. À l'aune du cinquantenaire de la Francophonie, elle juge indispensable de déterminer quelles sont les priorités à la fois pour l'Organisation et pour les pays composant l'espace francophone, qui font face à d'importants défis internationaux. Elle revient ensuite sur la conférence internationale intitulée *Impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel : relever le défi*, organisée avec succès par la Grèce en juin 2019, avec un grand nombre de scientifiques et de représentants de plus de 43 pays. Les conclusions de cette conférence ont été présentées conjointement par son pays, l'Unesco et l'Organisation météorologique mondiale lors du Sommet Action Climat et le Premier ministre de la Grèce, M. Mitsotakis, a annoncé la convocation à Athènes, en 2020, d'une réunion de haut niveau avec la participation de chefs d'État et d'organisations internationales. Il y sera adopté une déclaration sur la thématique du défi de la préservation de l'héritage culturel au regard du danger que représente le réchauffement climatique, dont les dégâts seront inévitables et irréversibles si rien n'est fait. Elle invite tous les États et gouvernements de la Francophonie ainsi que la Secrétaire générale à s'associer à cette initiative. Elle conclut en réaffirmant que, quel que soit le contexte international, la valeur ajoutée de l'espace francophone restera la langue française. À cet égard, elle fait part de la décision du gouvernement hellénique de renforcer encore davantage l'apprentissage de la langue française et la promotion des activités francophones auprès des élèves et étudiants.

**Le chef de délégation de la Suisse** félicite la Secrétaire générale pour sa conduite des travaux de la 108<sup>e</sup> session du Conseil permanent. Face à un multilatéralisme en transition, devant s'adapter aux besoins de demain, il appelle la Francophonie à se concentrer sur des sujets sur lesquels elle peut apporter une réelle plus-value et ainsi faire mieux avec moins, en adaptant les stratégies adoptées par l'Organisation. Il appuie l'appel de la Secrétaire générale à la mobilisation en faveur de la jeunesse francophone et rappelle que son pays est à l'origine de la participation des jeunes de l'espace francophone aux sommets d'Antananarivo et d'Erevan. Il estime que cette initiative, financée par la Suisse, mérite d'être reconduite et améliorée, et il propose, en vue du cinquantenaire de la Francophonie, de réfléchir au meilleur moyen de rapprocher la jeunesse des instances de l'OIF.

**Le président de l'AUF** débute son intervention en remerciant tous les États et gouvernements membres pour le soutien apporté à l'Agence, présente sur les cinq continents, qui dispose du plus grand réseau académique mondial avec 944 établissements universitaires membres. Il indique que la Stratégie de l'AUF 2017-2021, *Construire ensemble le nouvel espace universitaire francophone*, organisée autour de trois défis et neuf axes stratégiques, vise à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche face aux défis

qu'ils rencontrent et à contribuer à ce qu'ils trouvent les réponses correspondantes. Véritable force unifiante, à côté de l'OIF et des autres opérateurs, l'AUF est à ses yeux l'un des réseaux les plus importants de la Francophonie, avec ses dix directions régionales et ses cinquante-neuf représentations locales présentes dans quarante pays. Il profite de cette occasion pour remercier le recteur de l'AUF sortant, M. Jean-Paul de Gaudemar, pour sa contribution majeure et félicite le professeur tunisien M. Slim Khalbous, pour son élection. Il fait part de son appréciation quant à la collaboration entre l'AUF et l'APF. Enfin, il remercie la Secrétaire générale de la Francophonie pour la confiance qu'elle lui a personnellement témoignée en lui proposant la conduite de la mission d'information et de contacts qui s'est déployée en Tunisie, à l'invitation des autorités nationales, à l'occasion des premier et second tours de l'élection présidentielle anticipée, tenus le 15 septembre et le 13 octobre 2019, ainsi que pour les élections législatives du 6 octobre. Il estime que cette mission, qui a mobilisé une quinzaine de personnalités et d'experts de haut niveau, a montré concrètement la synergie existante entre l'AUF, l'APF et l'OIF.

**Le recteur de l'Université Senghor** assure que l'institution est pleinement engagée, par le biais de son département Environnement, dans la sensibilisation et la formation des cadres aux défis environnementaux auxquels l'humanité tout entière et plus particulièrement les pays africains doivent faire face. Il indique que, depuis près de trente ans, plus de 500 cadres ont été formés sur cette problématique par l'Université, qui contribue ainsi à réconcilier l'humanité et la planète en préparant notamment ses étudiants à exercer de hautes responsabilités dans le domaine du développement durable dans les pays africains. Il donne les exemples du ministre de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable du Niger, ainsi que de celui du directeur de l'Agence nationale de l'environnement du Bénin, qui sont d'anciens senghoriens. Il souligne ensuite l'étroite collaboration que l'Université entretient avec l'IFDD et mentionne, à ce sujet, les quatre cours en ligne ouverts et massifs (CLOM) développés avec l'Institut sur la compréhension des enjeux du développement durable, l'évaluation environnementale des programmes et projets de développement, l'économie et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et, enfin, le droit et la protection de l'environnement. Il informe que ces formations gratuites touchent près de 10 000 auditeurs chacune et rappelle qu'avec le soutien de l'Union internationale pour la conservation de la nature, la spécialité en Gestion des aires protégées a pu être initialement créée. Depuis, l'offre de formation dans ce domaine a été développée sous différents formats, CLOM y compris ; l'Université est à la disposition de toutes les organisations qui voudraient développer des activités de formation ou de renforcement de capacités en Afrique dans le domaine du développement durable et, en particulier, de la préservation et de la valorisation de l'environnement. Enfin, il signale qu'un CLOM est actuellement en cours d'élaboration sur la Gestion raisonnée des espaces marins et littoraux en collaboration avec l'Université internationale de la mer. À la recherche de partenaires pour sa bonne réalisation, il invite les personnes intéressées par la réalisation de ce projet à se manifester.

**Le secrétaire permanent de l'AIMF** considère que réconcilier l'humanité et la planète est le grand défi du 21<sup>e</sup> siècle. Rappelant que près de 70% de la population mondiale sera urbaine en 2050, il souligne que les maires représentent un maillon incontournable pour parvenir à relever ce défi. Cela passe selon lui par une approche territoriale mobilisant l'ensemble des acteurs, qui nécessite une évolution profonde du rapport à l'environnement, à l'énergie, aux déplacements, et demande d'imaginer de nouveaux modèles de développement urbain, ainsi que de changer de mode de production et de consommation. Il affirme que, conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans cette transition, les maires agissent sur le terrain et prennent des positions fortes afin de faire bouger les lignes. Il cite l'exemple des 375 maires américains qui se sont engagés en 2017 à respecter l'Accord de Paris, alors même que le président des États-Unis annonçait le recul de son pays sur ce texte. Il mentionne en outre le choix de la maire de Paris de fermer les voies sur berges ainsi que l'appel à un *Green New Deal* lancé en septembre 2019 par les 94 maires qui composent le réseau mondial C40, dont ceux d'Abidjan, de Dakar, de Paris, de Montréal et d'Hanoi. Dans ce contexte, le rôle de l'AIMF

est de sensibiliser et d'engager l'ensemble des villes, bien au-delà des capitales et métropoles qui ont déjà enclenché leur dynamique propre, de faire évoluer le cadre politique, législatif et réglementaire dans lequel les autorités locales développent leur action, ainsi que de soutenir concrètement les projets des villes pouvant attirer des partenaires financiers internationaux. Sur ce dernier point, le secrétaire permanent donne quelques exemples à titre d'illustration :

- la mise en place, avec le Réseau des femmes élues locales, d'un programme d'accès à l'énergie et à l'alimentation électrique des équipements publics grâce à l'énergie solaire au Cameroun. Il souligne que plus d'un million d'euros a été investi dans cette opération en deux ans et que la seconde phase du programme est en cours de préparation afin d'élargir le nombre de villes bénéficiaires ;
- la mise en place de filières d'assainissement non collectif répondant aux problématiques sanitaires et ayant un fort impact écologique et économique. Menée avec une dizaine de villes francophones, cette initiative d'envergure engagée avec les partenaires traditionnels de coopération décentralisée, ainsi que la Fondation Bill et Melinda Gates, a permis de mobiliser plus de sept millions d'euros au cours des cinq dernières années ;
- le développement du tourisme durable à Man (Côte d'Ivoire) avec l'appui de l'Union européenne qui, grâce à son financement, a également permis à l'AIMF de soutenir la mise en place de stratégies locales d'économie circulaire avec l'Association des villes et communes de l'océan Indien qui est moteur sur le sujet.

Enfin, le secrétaire permanent cite la présidente de l'AIMF, M<sup>me</sup> Anne Hidalgo, qui a déclaré : « *Dans la plupart de nos villes, nous sommes engagés dans cette alliance avec ceux qui ont compris qu'il n'y avait pas de futur possible si on n'agit pas dès aujourd'hui. L'écologie est un humanisme. Elle ne peut se concevoir uniquement sur des propositions techniques, mais sur des expériences, sur le quotidien de nos concitoyens* », et conclut en appelant à faire en sorte que l'espace francophone soit à la hauteur de cet humanisme en soutenant les villes dans leur action visant à répondre au défi climatique.

**Le secrétaire général de la Confémén** présente les excuses du président de la Conférence. Affirmant que l'éducation doit être en première ligne pour sauver la planète, il rappelle qu'en 2012 la 55<sup>e</sup> session ministérielle de la Confémén s'était tenue à N'Djamena sur le thème *Diversification de l'offre d'éducation de base : les grands défis pour l'école de demain en lien avec le développement durable et les technologies de l'information et de la communication*. Il appelle à une synergie d'action entre l'OIF, l'APF, les opérateurs de la Francophonie et les conférences ministérielles autour de projets d'éducation environnementale. Il souhaite que les célébrations à venir permettent d'opérer des changements structurels allant dans ce sens. Il informe que la Confémén et la Conféjes ont enclenché une réflexion visant à réaffirmer leur rôle essentiel dans la grande famille francophone, dans les orientations stratégiques et les politiques relatives à leurs secteurs d'activité respectifs. En ce qui concerne la Confémén, il annonce que des propositions seront formulées à la prochaine réunion du Bureau, en vue d'actions plus concrètes à l'avenir. Il remercie le ministre français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et son homologue de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'accueil de cette réunion statutaire, qui se tiendra à Paris du 13 au 15 novembre 2019.

**Le secrétaire général de la Conféjes** considère que le thème de cette session de la CMF permet d'ouvrir la réflexion sur les défis que l'Homme se doit de relever afin de préserver l'environnement pour les prochaines générations. Il souligne les avancées de la communauté internationale sur cette problématique, tout en précisant que la complexité des enjeux et les mutations rapides peuvent les remettre en cause. Il ajoute que les problématiques planétaires ne se posent plus uniquement en des termes sectoriels limités à l'environnement et au climat, mais revêtent aussi des dimensions économiques, politiques et sociétales. Il estime que la Francophonie, forte de ses différentes composantes et de sa diversité, doit jouer un rôle majeur dans les avancées et les transformations vers l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives protégeant la planète et garantissant la prospérité pour tous. Ayant pour mission

de promouvoir la coopération gouvernementale en matière de jeunesse et de sport, deux ressources essentielles pour bâtir un développement humain durable et une croissance économique forte, la Conféjes continuera à chercher à optimiser le potentiel de la jeunesse et du sport. Le secrétaire général revient sur la célébration du jubilé de la Conféjes, lancé en mars 2019 à Marrakech et qui se terminera le 5 décembre 2019 à Dakar, en remerciant M<sup>me</sup> Mushikiwabo pour sa présence lors de l'ouverture de cette célébration, au cours de laquelle elle a pu dialoguer avec des jeunes et des sportifs francophones sur leur rôle et leur place dans le projet francophone. Il conclut en déclarant que la Conféjes entend consolider son positionnement en tant qu'acteur du renouveau, en synergie avec l'ensemble des acteurs de la Charte de la Francophonie.

En conclusion des débats, **le président** note que la CMF adopte les résolutions portant sur :

- les océans ;
- l'innovation dans la promotion de la science, de l'éducation et de l'économie numérique ;
- le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. ↗

## 6. Points d'information

### 6.1. Suivi des engagements du Sommet d'Erevan

Le président de la CMF rappelle que, comme le veut l'usage, il revient à l'Arménie, qui assure la présidence en exercice du Sommet de la Francophonie, de réaliser un point d'information sur le suivi des documents adoptés à Erevan. Ainsi, il informe que *l'Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble* fera l'objet d'une évaluation, selon les modalités indiquées, dans le contexte du Sommet de la Francophonie en 2022. Des initiatives seront également prises pour faire connaître les travaux et décisions du Sommet auprès des organisations nationales et internationales. L'Assemblée générale de l'ONU a d'ores et déjà adopté à l'unanimité, le 15 avril 2019, la Résolution sur la coopération avec l'OIF que la présidence arménienne a activement contribué à élaborer. Il évoque ensuite la visite qu'il a effectuée au mois d'avril 2019 à Addis-Abeba, au cours de laquelle il a pu sensibiliser les responsables de la Commission de l'Union africaine ainsi que le Groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'Union africaine sur la feuille de route que s'étaient fixés les États et gouvernements membres de la Francophonie au Sommet d'Erevan. Il souligne que le représentant personnel du Premier ministre de l'Arménie auprès de l'OIF a tenu des réunions similaires avec les groupes des ambassadeurs francophones auprès de l'Unesco et du Conseil de l'Europe et que le représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe, en liaison avec la présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, a joué un rôle actif dans l'organisation de la visite de la Secrétaire générale à Strasbourg, au début du mois d'octobre 2019. Par ailleurs, il indique que les tableaux de suivi des engagements du Sommet d'Erevan qui ont été transmis aux délégations, particulièrement ceux pris dans le cadre de la Déclaration, reflètent le caractère substantiel des travaux des instances. Articulés autour de la thématique du Sommet, *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone*, ils déclinent les différentes parties relatives au partage des valeurs humanistes, à la solidarité et au respect de la diversité culturelle et linguistique. Il y est fait état des mesures et dispositions prises par certains des États et gouvernements membres pour mettre en œuvre les engagements contenus dans la Déclaration et les résolutions. Le président saisit l'occasion pour lancer un appel à toutes les délégations afin qu'elles adressent leurs contributions à la délégation arménienne dans la perspective du Sommet de Tunis. Il assure que, durant sa présidence, l'Arménie aura à cœur de prendre certaines initiatives en lien avec des thématiques qu'elle juge prioritaires, telles que la Francophonie économique et numérique, l'EFH ainsi que la promotion des valeurs du vivre ensemble, en étroite coopération avec l'OIF et en partenariat avec des organisations régionales et internationales.

S'agissant du numérique et de la promotion de l'innovation et des nouvelles technologies, il rappelle l'importance que son pays, qui est à l'origine du projet de résolution sur ce sujet, attache à ce domaine. En ce qui concerne la Francophonie économique, il annonce que, conformément à la Déclaration d'Erevan, l'Arménie apportera sa contribution à l'organisation du Forum économique sur les synergies entre la Francophonie et les processus d'intégration économique régionale. Conjointement avec l'OIF, elle organisera, en mai 2020 à Erevan, une conférence sur les stratégies de prévention et d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, en coopération avec le Conseil de l'Europe. Enfin, dans le cadre de la célébration du cinquantenaire, un événement en faveur de la promotion des valeurs du vivre ensemble et visant à renforcer la coopération entre l'OIF et l'Unesco, auquel sera associé le Groupe des ambassadeurs francophones, sera organisé à l'Unesco, au printemps 2020.

## 6.2. Préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Tunis 2020)

**Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la Tunisie** exprime, au nom de tous les membres de la délégation tunisienne et en son nom personnel, ses sincères remerciements aux autorités monégasques pour leur accueil chaleureux. Il profite également de cette occasion pour faire part de sa profonde gratitude à tous les États et gouvernements membres pour avoir honoré son pays en lui attribuant, lors du Sommet d'Antananarivo en 2016, l'organisation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2020, lequel coïncidera avec la célébration du cinquantenaire de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'OIF. Il saisit également cette tribune pour saluer le président de l'AUF et membre de l'APF, l'ancien Premier ministre de Roumanie Sorin Cîmpéanu, qui a conduit avec brio la mission d'observation électorale de l'OIF lors des dernières élections législatives et présidentielle tunisiennes, tenues en septembre et octobre 2019. Cette mission, rappelle-t-il, a constaté le respect par les autorités tunisiennes des standards internationaux de transparence et de gouvernance. Il évoque ensuite les préparatifs du Sommet de Tunis en assurant les délégations de la volonté et de la détermination des autorités tunisiennes, en particulier du président nouvellement élu, de réunir toutes les conditions pour faire de cet événement majeur un véritable succès.

**Le Coordonnateur général du Comité national pour l'organisation du Sommet de la Francophonie** informe que le thème du Sommet, qui a fait l'objet d'une concertation entre les autorités tunisiennes et celles de l'OIF, aura pour intitulé : *La connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité au sein de l'espace francophone*.

Après la diffusion d'une vidéo de présentation de la Tunisie en vue du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, **le secrétaire d'État** conclut en déclarant que le Sommet s'inscrit dans la continuité de l'action de la Francophonie et de ses valeurs, en particulier la diversité et la solidarité. Il réitère l'honneur que représente pour son pays l'accueil d'un tel événement, ne doutant pas qu'il contribuera, comme l'a indiqué la Secrétaire générale, à aller vers une Francophonie revisitée, force d'unité et d'union.

## 7. Coopération et questions administratives et financières de l'OIF

### 7.1. Intervention de la Secrétaire générale de la Francophonie

La Secrétaire générale présente brièvement le projet de résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie, moment historique dont elle juge important de tirer profit pour rayonner davantage et travailler encore plus sur ce qui rassemble l'ensemble des acteurs. Revenant sur les échanges qu'elle a eus lors de ses déplacements, tant au niveau politique, qu'au niveau de la société civile ou de la jeunesse, elle assure que la Francophonie constitue un véritable atout, permettant d'unir dans la solidarité de nombreux pays à travers la langue française, qu'elle appelle à promouvoir afin d'assurer une meilleure visibilité de la Francophonie

et de ses valeurs dans le monde. À l'aube du cinquantenaire de la Convention de Niamey, elle juge crucial pour le devenir de l'Organisation de renforcer la place de la langue française dans le monde et d'accroître son caractère attractif pour répondre aux attentes des populations de l'espace francophone, notamment la jeunesse. Elle exhorte tous les pays membres à profiter de cet anniversaire pour faire rayonner la Francophonie par des actions concrètes et fait part du document présentant les initiatives que l'Organisation souhaite prendre, auxquelles ils sont invités à se joindre, pour rendre hommage aux pères fondateurs de la Francophonie.

Abordant ensuite les questions de coopération, la Secrétaire générale indique que la mise en œuvre des activités de la première année du cycle de programmation 2019-2022 adopté par les instances d'Erevan arrive à son terme. Elle plaide pour que des regroupements et que des mutualisations s'opèrent entre les 482 activités de cette programmation, trop souvent éparses, ayant peu de budget, privilégiant trop souvent l'organisation ou la participation à des séminaires comme seul mode d'intervention, pour des résultats parfois anecdotiques. Sur la base de ce constat, elle informe avoir demandé à l'administratrice de l'OIF de lui proposer de premières inflexions à la programmation, afin de commencer sans tarder à répondre aux grandes priorités de son mandat et aux attentes des populations. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'abandonner des programmes ou de modifier de fond en comble le cadre de programmation, mais de le réorganiser et le moderniser, et de travailler davantage dans la transversalité afin de rendre l'offre programmatique plus utile et plus pertinente, au service des missions et priorités de la Francophonie. Elle indique que la planification 2020 sera partagée avec les États et gouvernements membres lors de la prochaine réunion de la Commission de coopération et de programmation du CPF.

S'agissant des questions administratives et financières, elle évoque le budget 2019 de l'OIF approuvé à Erevan. Après des premières indications au mois de mai 2019, à la suite du rapport des auditeurs externes sur l'exercice 2018, elle rappelle qu'il avait été constaté que :

- les recettes étaient surestimées car le budget était construit sur des promesses de contributions volontaires fictives de quatre millions d'euros, plus deux millions d'euros pour les contributions exceptionnelles, en considérant que l'intégralité des contributions statutaires serait versée alors même que l'OIF accuse des arriérés chroniques depuis de nombreuses années. De plus, les dépenses ont été sous-évaluées car certains postes de dépenses n'ont pas été comptabilisés, comme le budget pour le fonds de prévoyance des agents de l'OIF ;
- les investissements nécessaires en matière informatique n'avaient pas été budgétés.

L'OIF travaille donc activement pour proposer des solutions afin de remédier à cette situation financière qui n'avait pas été anticipée. Pour le budget modifié de l'année 2020, la Secrétaire générale annonce qu'il sera basé sur des recettes jugées réalistes et atteignables, qu'il tiendra compte de l'ensemble des dépenses, y compris celles qui ont une incidence comptable et qu'un suivi budgétaire sera effectué mensuellement par l'administratrice de l'OIF.

Remerciant les États et gouvernements membres qui sont à jour dans leurs contributions, ainsi que ceux qui se sont engagés sur plusieurs années au niveau des contributions volontaires, elle encourage les autres pays à faire de même afin de consolider et de stabiliser les revenus de l'Organisation. Elle appelle également les États et gouvernements au respect de leurs obligations financières, socle de solidarité sur laquelle repose la Francophonie, car les retards et défauts de paiement fragilisent les équilibres financiers. Consciente des difficultés que rencontrent certains États et gouvernements, elle les invite à rencontrer l'administratrice pour examiner leur situation et effectuer, le cas échéant, des paiements échelonnés. Enfin, face à ce contexte, et sans attendre les résultats de l'audit organisationnel, elle indique avoir demandé à l'administratrice de l'OIF de prendre les mesures qu'impose cette nouvelle situation budgétaire.

## 7.2. Intervention de l'Administratrice de l'OIF

Honorée de participer pour la première fois aux travaux de la CMF, M<sup>me</sup> Cano remercie la Secrétaire générale pour la confiance qu'elle lui a accordée en la nommant administratrice de l'OIF et exprime sa gratitude aux autorités monégasques pour leur accueil chaleureux et la parfaite organisation de ces instances. Mesurant l'importance des responsabilités qui lui sont confiées pour faire de l'OIF une organisation plus connue et reconnue, plus utile et agile mais aussi plus rigoureuse et transparente, elle passe en revue les différents domaines sur lesquels portera son action.

En matière d'administration et de finances, elle souligne que son rôle est d'assurer et de s'assurer d'une bonne gestion et d'une bonne gouvernance. Elle estime que l'OIF a besoin d'une transformation en profondeur de ses pratiques administratives et financières, qui souffrent de lourdeurs importantes. Dès son arrivée il y a six mois, elle a pu constater l'ampleur de la tâche et des défis à relever. Elle informe la Conférence que les différents rapports d'audit externe et interne ainsi que les premières évaluations réalisées par l'administration seront complétés par l'audit organisationnel global souhaité par la Secrétaire générale. Cet audit sera conduit très prochainement par un grand cabinet spécialisé et l'OIF disposera fin janvier de son rapport, assorti de recommandations, ce qui permettra de mettre en place un plan de modernisation global et intégré de l'Organisation. Remerciant la Cour des comptes du Maroc pour son professionnalisme et sa disponibilité en qualité d'auditeur externe de l'OIF, elle indique que des mesures importantes ont été prises pour donner suite aux différentes recommandations, dont certaines remontent à 2014, ainsi que pour un meilleur contrôle des dépenses. Pour ce faire, elle confirme avoir instauré un suivi budgétaire mensuel, inexistant auparavant, qui lui a permis de constater le manque de réalisme dans la construction du budget 2019-2022, basé en partie sur des recettes non fondées et des dépenses sous-estimées. Pour l'année 2019, elle mentionne notamment les montants des contributions volontaires et exceptionnelles qui ont été surestimés respectivement de plus de quatre et deux millions d'euros. Dans ce contexte, elle présente un budget 2020 révisé d'environ 74 millions d'euros permettant de maintenir le niveau des dépenses de programmation à hauteur de 36 millions d'euros et de débiter la modernisation en profondeur de l'OIF, avec rigueur et transparence. Ce budget repose sur le versement effectif des contributions statutaires des États et gouvernements ainsi que sur des contributions volontaires, qu'elle espère voir augmenter et se diversifier à l'avenir. Au nom de la Secrétaire générale, elle remercie les pays qui ont effectué des contributions volontaires, *a fortiori* ceux qui le font sur une base pluriannuelle. Enfin, elle affirme qu'une fois la programmation revue en profondeur, l'OIF ira aussi chercher des contributions exceptionnelles auprès d'autres partenaires.

En matière de coopération et de programmation, elle indique que le mandat que lui a confié la Secrétaire générale consiste à exécuter, animer et gérer la coopération de l'OIF. Partant du constat partagé avec les États et gouvernements que la programmation 2019-2022 est plus la somme d'une multitude d'activités que de véritables projets mobilisateurs, elle informe que la Secrétaire générale lui a demandé de proposer de premières inflexions dès cette session de la Conférence ministérielle pour commencer à répondre aux grandes priorités de son mandat. Aussi, estimant que le cadre vertical des quatre missions prioritaires, de la programmation et de l'organisation interne entraîne un cloisonnement des actions de l'Organisation, elle souhaite que les projets mis en œuvre soient davantage transversaux et répondent aux besoins et réalités des populations et de l'espace francophone. Ils doivent selon elle bénéficier à la jeunesse, et plus particulièrement aux jeunes filles, mais également favoriser l'usage et l'apprentissage de la langue française car, si les perspectives démographiques à l'horizon 2050 sont encourageantes, elle rappelle qu'il n'y a pas de francophones sans éducation. Elle présente ensuite plus en détails, et par thématiques, les nouvelles orientations de la programmation 2019-2022 qu'elle soumet à l'approbation des États et gouvernements membres.

Dans le domaine de la langue française, conformément aux conclusions du groupe de travail sur la langue française présidé par la Secrétaire générale, le français comme langue d'influence dans les relations internationales sera renforcé ainsi que la stratégie en matière de multilinguisme dans les organisations internationales. Elle ajoute que l'OIF agira sur la place du français dans le numérique, l'innovation et les sciences ainsi que sur l'usage des technologies au service de cette langue. Un dispositif de veille, d'alerte et d'action sera en outre mis en œuvre en s'appuyant sur l'Observatoire de la langue française.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'OIF agira pour une éducation de qualité en français et pour l'enseignement du français en mettant l'accent sur l'éducation des filles et la formation des femmes en suivi de la Conférence de N'Djamena de juin 2019. Il s'agit, précise l'Administratrice, de partager notamment des outils et des contenus en faveur de l'éducation des filles grâce à un site portail fédérateur, en lien avec la Confémén, mais aussi de renforcer la dimension EFH dans la formation des enseignants avec l'Ifadem. Par ailleurs, à la suite des besoins exprimés par plusieurs pays, elle souligne qu'une étude de faisabilité a été lancée en faveur d'un dispositif d'appui à la mobilité des professeurs de français au sein de l'espace francophone. Elle espère ainsi pouvoir mobiliser des fonds additionnels en vue de proposer un nouveau programme « signature » à la Conférence ministérielle de Tunis. Enfin, une réflexion a également été engagée pour clarifier et renforcer le mandat des centres régionaux d'enseignement du français (Cref).

Dans le domaine de la jeunesse et plus spécifiquement du vivre ensemble et du dialogue des cultures, elle indique vouloir faire converger davantage les efforts au service des Jeux de la Francophonie de 2021. Pour ce faire, une réflexion sera menée, en partenariat étroit avec la Conféjes, sur le sport comme vecteur de cohésion auprès de la jeunesse, en particulier dans la région de l'Afrique centrale, afin de capitaliser sur la dynamique des Jeux. Le cas échéant, des fonds extrabudgétaires seront recherchés, d'autant que certaines coopérations bilatérales ont intégré récemment le sport dans leurs stratégies. Le programme de volontariat international sera aussi complété en explorant la mobilité Sud-Sud à l'échelle régionale et nationale. Ce volontariat de proximité serait expérimenté dans un premier temps au service de la préparation des Jeux de la Francophonie de 2021. Enfin, un travail sera réalisé sur la mise en place d'une radio au Sahel à destination de la jeunesse.

Dans le domaine de l'économie, l'Administratrice assure que l'accent sera mis sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes, par le biais du renforcement du programme d'appui à l'entrepreneuriat et avec le lancement en 2020 d'une première cohorte de cinquante jeunes entrepreneurs, dont elle espère qu'ils seront les pionnières et les pionniers de demain au sein de l'espace francophone. Elle indique également vouloir renforcer les actions d'appui à la diplomatie et aux relations économiques à travers l'espace francophone, notamment concernant les investissements entre les pays.

En ce qui concerne le numérique, elle considère qu'une mise à niveau de l'Organisation est urgente. Une approche ciblée pour appuyer les pays dans l'accès au numérique sera également mise en place, en particulier au niveau des écoles et des centres d'innovation. Dans un secteur qui évolue extrêmement vite, les enjeux émergents tels que la montée de la « techplomatie », la croissante des économies de plateforme, le commerce électronique, l'intelligence artificielle ou la technologie financière (fintech), doivent être pris en compte. L'OIF doit, selon elle, se positionner clairement en faisant une analyse précise des besoins et des priorités nationales et régionales, et identifier les secteurs où elle peut avoir une valeur ajoutée, une légitimité et une expertise. Elle compte sur le groupe de travail sur le numérique mis en place par la Secrétaire générale pour travailler étroitement avec l'ensemble des acteurs de la Francophonie afin d'élaborer des projets structurants.

Dans le domaine de la culture, elle annonce que le réseau de l'OIF de 317 centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) déployés dans 22 pays, sera mis à niveau et modernisé pour

qu'il puisse davantage prendre en compte l'enjeu du numérique en zone rurale et périurbaine, ainsi que les besoins des territoires et des populations. L'appui à la gouvernance et aux politiques culturelles et linguistiques sera également amélioré, en accompagnant la mise en place d'un cadre normatif d'évaluation qui servira de baromètre en matière de gouvernance culturelle en Afrique, tel que proposé par le Mali, en droite ligne avec la Charte de la renaissance culturelle africaine.

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, au-delà de l'action politique menée par la Secrétaire générale, l'Administratrice indique que l'OIF s'apprête à densifier et intensifier ses actions en matière d'état civil, d'opérations de maintien de la paix et d'examen périodique universel, en lien avec ses réseaux institutionnels et l'APF.

Dans le domaine du développement durable, l'accompagnement des pays francophones dans les négociations internationales, dans la définition de leurs politiques nationales, dans le partage d'expériences, d'expertises et d'outils entre les experts francophones, sera poursuivi. À la suite de la Secrétaire générale, l'Administratrice affirme que l'OIF va se mettre au vert, grâce notamment à l'expertise de l'IFDD. Elle ajoute qu'une politique et un plan d'action en matière de développement durable seront préparés avec l'ensemble des directions et des UHS pour permettre d'améliorer significativement le bilan environnemental de l'OIF, ainsi que son impact socio-économique, en procédant par exemple à des achats responsables.

En conclusion, elle souhaite rassurer les États et gouvernements membres en indiquant que ces inflexions se feront à budget constant, à partir de regroupements entre des programmes existants, de la mutualisation des moyens entre les directions de l'OIF et de la recherche de financements additionnels. Cette programmation resserrée et plus stratégique fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation rigoureux, ainsi que d'une meilleure information, valorisation et reddition auprès des États et gouvernements en premier lieu, mais aussi auprès de toutes les parties prenantes. La programmation révisée et le budget réaliste qui l'accompagne sont les premiers changements menés pour que l'OIF soit toujours plus en phase avec les évolutions de l'action publique et des enjeux du monde. À la veille du cinquantenaire de l'Organisation, l'Administratrice juge que la programmation doit progressivement incarner l'identité et les valeurs de la Francophonie. Elle précise que cette programmation évolutive, qui fera l'objet de révisions supplémentaires à Tunis, devra refléter l'espoir et le volontarisme en s'inscrivant résolument dans l'avenir, pour les générations futures de l'espace francophone. Enfin, elle promet aux États et gouvernements d'agir en totale transparence avec eux et rappelle que la politique de consolidation de la transparence de l'OIF a déjà commencé à être mise en œuvre en rendant accessibles au public plus de 150 documents.

### **7.3. IX<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie (2021)**

**L'administratrice de l'OIF** explique que, conformément aux recommandations du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), les membres du CPF avaient émis, le 3 juillet 2019, un avis favorable à la candidature de la RDC pour l'accueil des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021, tout en exprimant certaines réserves. Lors de la session du CPF tenue la veille, elle a fait part des missions effectuées par la directrice du CIJF à Kinshasa pour accompagner les autorités congolaises. Elle confirme que les échanges avec le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF), créé le 23 août, ont notamment permis d'aboutir, après validation par les membres du Conseil d'orientation du CIJF, à la signature du cahier des charges des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, le 21 octobre, par le ministre d'État, ministre de la Coopération internationale, de l'Intégration régionale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo. Les réserves formulées en juillet ayant ainsi été levées, si la CMF entérine l'avis favorable du CPF à la tenue de la IX<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie en 2021 à Kinshasa, le cahier des charges pourra être signé par l'administratrice, scellant ainsi la coopération entre l'OIF et la RDC pour le financement et l'organisation de ce grand rendez-vous de la jeunesse et du vivre ensemble.

Au nom du Président Félix Tshisekedi, **le ministre d'État de la République démocratique du Congo** remercie d'avance la Conférence de bien vouloir confier l'accueil des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à la RDC et fait part de sa volonté de voir son pays jouer pleinement son rôle dans la réalisation des objectifs fixés. Il souhaite la bienvenue à tous en 2021 à Kinshasa, ville cosmopolite où s'était tenu le XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2012, de même que le XVII<sup>e</sup> Sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) en 2014. Au titre des grands rendez-vous sportifs, il rappelle le combat historique qui avait eu lieu à Kinshasa en 1974 entre les boxeurs américains Mohamed Ali et George Foreman. Il expose qu'avec une population de plus de dix millions d'habitants, dont plus de la moitié sont des jeunes, Kinshasa est la vitrine de l'ensemble du pays et un carrefour de la diversité culturelle, puisque 420 ethnies différentes s'y mêlent. Kinshasa est aussi une ville trépidante aux plans culturel et artistique. Le ministre assure que tout sera mis en œuvre pour que les IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie restent un événement mémorable. Il confirme que la structure organisationnelle a été mise en place, que le site du Village des Jeux a été choisi et que les travaux de réhabilitation des sites de compétition sportive et culturelle sont en cours. Il précise que le Stade des Martyrs, où se dérouleront la cérémonie inaugurale et une bonne partie des Jeux, a une capacité de 80 000 places. Il tient à rassurer les délégations au sujet de l'épidémie Ebola qui s'est déclarée dans le Nord et le Sud Kivu, c'est-à-dire à environ 2 000 kilomètres de Kinshasa, ne doutant pas, de plus, que cette épidémie sera endiguée le plus rapidement possible, avec l'aide de la population et des partenaires, et qu'en 2021, elle ne sera plus qu'un mauvais souvenir. En ce qui concerne la sécurité, il affirme que, grâce à la vigilance des services de police, Kinshasa est une ville sûre, épargnée par les attentats terroristes et où vivent plusieurs milliers d'étrangers, qui vaquent à leurs activités. Il se réjouit du soutien sans faille à l'organisation des IX<sup>es</sup> Jeux témoigné par le Groupe des ambassadeurs francophones à Kinshasa. Sur la question des visas, il indique que des instructions seront données aux ambassades et que les visas pourront être récupérés à l'arrivée à Kinshasa pour les pays où la RDC ne dispose pas de représentation diplomatique. En soulignant que son pays aura moins de deux ans pour relever le défi de la préparation des Jeux, plutôt que les quatre ans habituels, il compte sur la vivacité particulière de la RDC, riche de talents, de sa jeunesse et de sa créativité, et qui est prête à accueillir les autres jeunes de l'espace francophone après les situations très difficiles vécues au cours d'une vingtaine d'années.

#### **7.4. Rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU**

**Le directeur de l'audit externe**, M. Lahcen Kers, présente les conclusions du rapport d'audit des états financiers de l'OIF et l'état du Fonds multilatéral unique (FMU) ainsi que l'opinion de certification au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Il souligne qu'il s'agit du premier exercice audité dans le cadre du deuxième mandat confié à la Cour des comptes du Maroc, qui couvre la période 2018-2021. L'audit a été réalisé conformément à la lettre de mission acceptée par l'OIF en date du 26 mars 2019 et aux dispositions du règlement financier de l'OIF. Effectué sur la base des normes internationales en la matière, il a pour objectif de vérifier la régularité des opérations réalisées durant l'exercice et d'accompagner l'OIF dans les actions menées pour le renforcement de l'efficacité de ses interventions et l'amélioration de sa gestion. Une équipe de quatre auditeurs s'est rendue au siège de l'OIF en mission intermédiaire en décembre 2018, puis en avril 2019, juste après la production des comptes annuels provisoires de l'OIF, le 31 mars 2019. Des diligences menées sur place ont permis de formuler des observations initiales. Les conclusions du rapport provisoire ont été communiquées à la Secrétaire générale le 24 avril 2019. Le rapport définitif prend en compte les commentaires et les réponses de l'OIF, tels qu'ils ont été transmis à l'auditeur le 25 avril. Les comptes définitifs ont été arrêtés et transmis avec la déclaration d'intégralité à l'auditeur le même jour. L'opinion de l'auditeur ainsi que le rapport définitif à l'intention de la CMF ont été adressés par le premier président de la Cour des comptes à la Secrétaire générale le 5 mai 2019. Le rapport définitif d'audit de certification a été présenté et discuté devant la Commission administrative et financière le 28 mai, avant sa transmission au CPF, réuni à Paris le 2 juillet 2019. Le rapport intègre en outre les données disponibles relatives au FMU.

## Faits significatifs de l'année 2018

Cette année a été caractérisée par la tenue du XVII<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Erevan (Arménie), les 11 et 12 octobre 2018. Ce Sommet a été marqué, notamment, par l'élection de la nouvelle Secrétaire générale pour un mandat de quatre ans à compter de janvier 2019, l'adoption du budget quadriennal 2019-2022 et la décision d'ouverture de deux bureaux régionaux, à Tunis (Tunisie) en 2019 et à Beyrouth (Liban) en 2020. Durant cet exercice, l'OIF a révisé le règlement financier lors de la 105<sup>e</sup> session du Conseil permanent, à Erevan le 7 octobre 2018, et a engagé un processus de décentralisation budgétaire au profit des UHS, entré en vigueur en 2019. Il a été procédé également à la mise à jour du manuel comptable et à la préparation d'un projet de cartographie des risques, avec l'assistance d'un cabinet externe. Ce projet a été présenté au Comité d'audit de l'OIF à trois reprises mais il n'a pas encore été validé.

## Conclusions et recommandations de l'audit des états financiers 2018

- État des comptes

Le solde net a enregistré un déficit (-3 153 k€), en aggravation de 47% par rapport à l'année 2017 (-2 139 k€).

Cette baisse s'explique essentiellement par la conjugaison des variations suivantes :

- la baisse de 1,8M €, soit -2%, des produits opérationnels par rapport à 2017 (tendance baissière pour la deuxième année consécutive) compte tenu de la diminution des contributions volontaires de 2 917 k€, soit -15% ; de la baisse des subventions hors budget de 4 749 k€ (aucune subvention hors budget en 2018) ; de la baisse des reprises de provisions et des transferts de charges de 1 823 k€, soit -64%, résultant notamment de celles relatives aux provisions sur contributions ; de l'augmentation des contributions statutaires de 656 k€, soit +2%, précisant que les arriérés sur contributions statutaires ont atteint 6,5 M€ et sont provisionnées à hauteur de 4,35 M€ ; ainsi que de l'augmentation des fonds spéciaux liés aux programmes de 6 912 k€, soit +244% ;
- le maintien, à un niveau quasi identique à celui de l'année précédente, des charges opérationnelles, totalisant 76 877 k€, compte tenu de la baisse des reprises de provisions et des transferts de charges de 1 823 k€, soit -64%, résultant notamment de celles relatives aux provisions sur contributions ; de l'augmentation des charges directes de programmation de 3 554 k€, soit +20%, pour atteindre 21 377 M€ en 2018 ; de la baisse des charges de personnel de 2 292 k€, soit -7%, pour atteindre 29 253 k€ contre 31 545 k€ en 2017 ; de la réduction des achats et autres charges externes de 658 k€, soit -10% (tendance baissière après la diminution constatée en 2017 de 2 036 k€) ; ainsi que le recul des autres charges opérationnelles (dotations aux amortissements et provisions) de 783 k€, soit -12%.

Les états financiers de l'OIF au 31 décembre 2018 tiennent compte des ajustements apportés après le début de la mission finale de l'auditeur. Ces ajustements ont impacté le solde net de l'exercice d'un montant total de 346,88 k€, qui correspond essentiellement à la baisse des produits relatifs aux fonds spéciaux (-326,88 k€) et à la diminution des contributions exceptionnelles (-20 k€).

L'état de la situation financière au 31 décembre 2018 fait ressortir une trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 41,8 M€, en baisse de 16% par rapport à 2017. Cette variation s'explique principalement par les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement. Les immobilisations financières, comprenant les placements dont la maturité initiale est supérieure à un an, ont augmenté de 7,27 M€, passant à 24,64 M€. Cette variation est en relation avec la baisse de la trésorerie. Ces placements représentent 82% des engagements liés au fonds de prévoyance à la fin 2018, soit 29,78 M€, contre 44% en 2017. La trésorerie et équivalents de trésorerie propres à l'OIF, hors partie du fonds de

prévoyance non couverte par les placements immobilisés (5,4 M€), totalisent ainsi 36,38 M€, représentant, comme l'exercice précédent, l'équivalent de onze mois de contributions statutaires. Les autres actifs courants, totalisant 3,2 M€ à la fin de l'exercice 2018, en baisse de 35% par rapport à l'année précédente. Ils comprennent principalement les avances sur protocoles pour 2 M€ et diverses créances sur les fournisseurs, le personnel ou les comptes d'attente pour 852 k€, des écarts de conversion de devises pour 180 k€ ainsi que des contributions exceptionnelles à recevoir pour 120 k€. Les dettes fournisseurs totalisent 6,43 M€ au 31 décembre 2018 contre 5,78 M€ à la fin de l'exercice précédent, accusant une hausse de 11 %. Les dettes sociales, totalisant 2,2 M€ en hausse de 19 % par rapport à 2017, comprennent les dettes liées au personnel pour 1,02 M€ et les dettes vis-à-vis des organismes sociaux pour 1,16 M€. Les autres dettes courantes sont passées de 13,23 M€ à fin 2017 à 9,3 M€ à fin 2018, enregistrant une baisse de 30 %. Elles sont composées principalement des reports des fonds spéciaux liés aux projets pour 5,12 M€, des produits constatés d'avance pour 3,44 M€, des contributions perçues d'avance pour 304 k€ et des écarts de change pour 188 k€. Les autres passifs non courants sont passés de 92 M€ en 2017 à 87,7 M€ en 2018. Ce dernier montant correspond, à hauteur de 87,5 M€, à la contrepartie de l'actif corporel représenté par l'immeuble abritant le siège de l'OIF, mis à disposition par la France, qui diminue du même montant que celui de son amortissement. La différence, soit 149 k€, correspond à des provisions non courantes relatives à des litiges avec le personnel ou des fournisseurs. Le poids des charges de personnel s'est réduit, entre 2017 et 2018, enregistrant respectivement 53,25% et 52,71% par rapport aux charges opérationnelles hors celles liées aux protocoles, et sa part a nettement diminué par rapport au produit des contributions statutaires (soit -6,77 points), marquant ainsi une importante amélioration. Le taux de couverture des charges opérationnelles hors charges liées aux protocoles par les contributions statutaires s'est également amélioré de 5,81 points (74,55% en 2018 contre 68,74% en 2017). L'actif net, qui constitue les fonds propres de l'OIF, représente, fin 2018, l'équivalent de 34% des charges opérationnelles contre 38% en 2017. La baisse de l'actif net d'un montant de 2,8 M€ s'explique par le solde net négatif de l'exercice 2018.

- FMU

Au 31 décembre 2018, la situation des flux financiers gérés par l'OIF dans le cadre du FMU au profit des opérateurs de la Francophonie fait état d'un montant global des décaissements au profit de cinq opérateurs de l'ordre de 29,5 M€ (+11%), répartis comme suit : 23,8 M€ (+5%) pour l'AUF, 2,12 M€ (+9%) pour l'Université Senghor d'Alexandrie, 3 M€ (+58%) pour l'AIMF. La Confémen a bénéficié d'un montant de 519 k€ (+464%). S'agissant des fonds transitant par le FMU, la 25<sup>e</sup> session de la CMF, tenue le 16 décembre 2009, a approuvé une résolution portant sur les rapports entre l'auditeur externe du FMU et les commissaires aux comptes des opérateurs. L'article 1<sup>er</sup> de cette résolution dispose que « *les rapports des commissaires aux comptes des opérateurs sont systématiquement communiqués au commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU dès leur adoption définitive, sous couvert du Secrétaire général de la Francophonie* ». À cet égard, M. Kers signale que l'OIF a transmis à l'auditeur externe les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'AUF, l'AIMF et l'Université Senghor au titre de l'exercice 2017.

#### Observations sur le contrôle interne

L'OIF a adopté en 2018 plusieurs règles de gestion couvrant essentiellement l'organisation du contrôle interne, l'exécution budgétaire et financière, ainsi que le suivi des subventions octroyées aux partenaires de l'Organisation, ayant permis de réaliser des progrès tels que la baisse significative des opérations payées en espèces (-35%), la réalisation d'économies sur les charges de fonctionnement ou l'adoption d'un outil d'analyse des avances sur protocoles. Cependant, plusieurs points demeurent en suspens et sont à considérer :

- l'équilibre financier de l'OIF : deux exercices déficitaires successifs et une tendance à la baisse des contributions volontaires ;

- le recours aux dérogations aux règles en l'absence de procédure à ce niveau ;
- l'utilisation excessive des mises à disposition de fonds (+33% par rapport à 2017) : au niveau des UHS pour des activités ne relevant pas de leurs zones d'action, dérogation aux règles tels le respect des délais en matière de déplacements professionnels et l'application du principe d'appel à la concurrence pour l'acquisition des biens et services, dépassement de fonds et/ou de crédits, engagement de dépenses non prévues dans le budget de la mise à disposition ;
- la discipline budgétaire : dépassements des mises à disposition et crédits, retard dans la justification des dépenses par cartes bancaires et des reliquats des caisses (UHS, protocoles, congés aux foyers...), délais des actes budgétaires prévus par la note relative à la clôture budgétaire et financière ;
- le positionnement et le rôle de la cellule du « contrôle interne », dont la valeur ajoutée n'est pas atteinte eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés ;
- l'insuffisance de contrôle interne : non accomplissement de l'ensemble des mesures définies par la note de l'administrateur de l'OIF en date du 4 avril 2016 concernant le rôle de la Direction de l'administration, des finances et des systèmes d'informations (DAFSI) relatif aux assistants de gestion et au contrôle de conformité, ainsi que la cellule de contrôle interne et la responsabilité des ordonnateurs délégués ;
- les insuffisances en matière de système d'information : verrouillage des dépassements budgétaires, verrouillage des doubles paiements et des trop perçus ;
- le retard dans la mise en place de la cartographie des risques : processus d'élaboration par un prestataire externe et piloté par la Direction de l'audit interne (DAI) sans appropriation par l'Organisation.

Les conclusions du rapport ont porté également sur d'autres aspects touchant à la gestion des programmes, les ressources humaines, la trésorerie, les achats et les immobilisations, dont l'auditeur souligne les éléments saillants.

Pour la réalisation de ses programmes, l'OIF procède à la signature des protocoles d'accord de subvention avec ses partenaires. En 2018, et selon les données communiquées par la DAFSI, 803 protocoles étaient actifs, dont 500 signés en 2018, pour un engagement total de 20,83 M€. Le montant global payé a atteint 17,16 M€, dont 7 M€ correspondant à des protocoles au titre des années antérieures. Il s'agit d'un enjeu majeur à la fois pour atteindre l'impact visé par le budget programmatique avec efficacité, ainsi que la maîtrise de l'équilibre financier. L'auditeur constate que l'OIF continue d'accorder des avances aux partenaires dans des proportions importantes (50% à 80%) au niveau des protocoles d'accord et ce, en l'absence d'un système efficace de leur suivi, malgré la mise en place d'un fichier Excel pour le reporting financier de ces protocoles. Cette situation pose le problème de l'apurement de la situation des protocoles d'accord, dont les avances n'ont pas été justifiées dans les délais. De même, certaines clauses des protocoles n'ont pas été observées : le respect des conditions de déblocage des tranches ; le budget du protocole, avec le récapitulatif des dépenses comprenant des sommes imputées sur la ligne « salaires et charges », pour un montant de 210,05 k€ non prévues initialement (protocole APF) ; l'opérationnalisation de la clause de vérification sur place de l'utilisation des fonds de l'OIF destinés aux programmes. En outre, la gestion des protocoles d'accord présente des anomalies liées à la non production des pièces justificatives par les partenaires, à la signature des protocoles parfois avec effet rétroactif ou pour régulariser des engagements antérieurs. La non maîtrise de la justification des dépenses liées aux programmes risque d'impacter négativement l'efficacité recherchée par ce genre de montages. L'auditeur pointe du doigt l'insuffisance au niveau de la coordination entre les différentes structures de l'OIF, qui a un impact négatif sur le suivi financier et technique des programmes. Il note que le comité interne de programmation n'a pas tenu de réunion en 2018. Il appelle à la vigilance face à des dérogations pour plusieurs dépenses (voyages, congés au foyer, prêts). Bien qu'ayant un caractère exceptionnel, ces dérogations,

en l'absence d'un cadre de référence, risquent de constituer des déviations par rapport aux règles en vigueur et une aggravation des charges, avec parfois des coûts supplémentaires.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, l'auditeur dresse le constat qu'en 2018, l'OIF disposait de 316 statutaires, 38 temporaires, 23 volontaires internationaux et 53 stagiaires, auxquels s'ajoutent les experts recrutés. Il note que les prévisions en matière de recrutement, de mobilité et de planification budgétaire ne sont pas inscrites dans un cadre stratégique en relation avec l'environnement de l'OIF et ses objectifs pour le quadriennium 2019-2022. La mobilisation et la gestion des ressources humaines n'obéit pas à une gestion intégrée et suit plusieurs circuits, notamment en ce qui concerne les experts et les volontaires internationaux de la Francophonie, qui sont gérés au niveau des unités administratives. Enfin, le recours aux contrats de travail à durée déterminée et le renouvellement du personnel temporaire ne permet pas une capitalisation sur les compétences acquises et l'optimisation de l'investissement en matière de ressources humaines.

- **Recommandations**

L'examen de la mise en application des recommandations a révélé qu'à la fin avril 2019, sur les vingt-neuf recommandations émises dans le cadre des missions relatives aux exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, onze ont été réalisées, dix-sept sont en cours d'application et une n'a pas été mise en œuvre. Cette dernière porte sur l'octroi des dérogations aux directives.

Par ailleurs, l'auditeur, après avoir accompli toutes les diligences d'audit des états financiers, a émis cinq recommandations au titre de l'exercice 2018, résumées comme suit :

- rationaliser davantage les prestations des experts ;
- améliorer le système de communication et de rapportage budgétaire, financier et programmatique ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique visant l'intégration de la gouvernance des systèmes d'information ;
- élaborer et mettre en œuvre les dispositifs de contrôle interne et les mesures opérationnelles en relation avec le processus de décentralisation et d'implantation du SIG 2g dans les UHS.

L'auditeur salue l'engagement manifesté et les efforts déployés par l'administratrice de l'OIF et ses collaborateurs afin de mettre en œuvre ces recommandations. Au terme des travaux d'audit des états financiers de l'OIF, il est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIF au 31 décembre 2018 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date et ce, conformément aux normes IPSAS. Il constate que la dynamique de changement générée par les chantiers de réforme lancés par la Secrétaire générale et décidés par les instances est en bonne voie, quoique freinée parfois par la complexité des actions en cours, notamment en ce qui concerne la décentralisation, la refonte organisationnelle, les systèmes d'information, l'ancrage de la culture de l'audit interne et la nouvelle approche managériale. Il s'inscrit dans la dynamique de ces réformes et assure l'OIF de son engagement pour l'accompagner dans l'évaluation de ses procédures et l'appréciation de ses réalisations, pour un meilleur impact de ses actions selon une démarche professionnelle, objective et constructive. Il souligne que c'est dans cet esprit qu'il prend part de manière régulière et active aux réunions du Comité d'audit de l'OIF et de la CAF. Il se félicite que la collaboration avec la DAI se passe dans de bonnes conditions et que tous ses rapports lui soient communiqués. En 2018, sept rapports ont été élaborés par la DAI dont deux versions finales. Enfin, faisant suite à ce qui a été décidé par la Secrétaire générale et le premier président de la Cour des comptes en mars 2019, il répondra dorénavant favorablement aux demandes concertées d'audit spécifique et/ou de vérification des dépenses liées aux protocoles d'accord de subvention.

## 7.5. Débats et décisions

En ouvrant les débats sur l'ensemble des questions soulevées dans les interventions relatives aux questions de coopération, administratives et financières, **le président** appelle l'attention sur les décisions à prendre concernant particulièrement :

- la programmation 2019-2022 révisée de l'OIF ;
- les rapports financiers ;
- le budget révisé de l'OIF pour l'année 2020 et la résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2019-2022 de l'OIF au titre de l'année 2020 ;
- le pays hôte des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021 ;
- la résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie.

**Le chef de délégation de la Roumanie** salue l'activité soutenue de la Secrétaire générale et de la nouvelle administratrice de l'OIF. Concernant le cinquantenaire de l'Organisation, il annonce que la Roumanie prépare une série d'événements, incluant la création d'un ensemble urbain sur la Place de la Francophonie, à Bucarest, en ajoutant au buste de Léopold Sédar Senghor, qui y est déjà, ceux des pères fondateurs Habib Bourguiba, Hamani Diori et Norodom Sihanouk. Ce projet sera réalisé en coopération avec la Tunisie, le Niger et le Cambodge. Des activités pour la jeunesse et une conférence internationale sont également prévues. En adressant ses encouragements à la Tunisie pour la préparation du Sommet du cinquantenaire, la Roumanie est prête à partager, entre autres, l'expérience acquise lors du XII<sup>e</sup> Sommet, tenu à Bucarest en 2006. Le chef de délégation informe par ailleurs la CMF qu'en 2021, la Roumanie accueillera les instances de l'AUF. Il remercie la RDC d'avoir offert d'organiser les IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Kinshasa et soutient ce choix. Il prend note de la confirmation de l'indexation de 1,5% des contributions statutaires pour l'année 2020 et souligne que la Roumanie apporte d'autres contributions à la Francophonie, notamment par le biais des bourses Eugen Ionescu, lancées à la suite du Sommet de Bucarest en 2006.

**Le ministre des Affaires étrangères du Gabon** félicite les orateurs pour leurs exposés sur la coopération et sur les questions administratives et financières. Il répond favorablement à l'appel à la mobilisation lancé par la Secrétaire générale pour la célébration du cinquantenaire de la Francophonie. Le moment venu, le Gabon fera part des actions prévues pour renforcer la visibilité de la Francophonie au plan national, notamment en sensibilisant les élèves et les étudiants aux valeurs qu'elle promeut et à la nécessité d'un meilleur usage du français. Il soutient le projet de budget 2020 révisé de l'OIF ainsi que la résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes. Il approuve également les révisions apportées à la programmation 2019-2022, tout en souhaitant une meilleure prise en compte de l'EFH dans l'ensemble des programmes, en application de la stratégie de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes adoptée au Sommet d'Erevan. Il réaffirme l'intérêt du Gabon pour cette question, en rappelant que son pays avait proposé la résolution y relative au Sommet d'Antananarivo et qu'il apporte une contribution financière à la création d'une entité consacrée à l'EFH, dont il espère qu'elle sera opérationnelle en 2020. Enfin, le Gabon appuie la candidature de la RDC pour l'organisation des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021.

**La représentante du Maroc** déclare que son pays se mobilise pour accompagner la célébration du cinquantenaire de la Francophonie et s'engage à en renforcer la visibilité en 2020. Elle salue la tenue de la première édition de *Contes d'un soir* en Côte d'Ivoire. Elle soutient les efforts de l'administratrice et l'ensemble des actions portant sur les questions administratives et financières, et approuve la désignation de la RDC pour organiser la IX<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie. Considérant l'impérieuse nécessité du renforcement du vivre ensemble et du dialogue entre les cultures et les religions, le Maroc a soumis à l'Assemblée générale des Nations unies une résolution sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel, et la lutte contre les discours de haine, adoptée à l'unanimité en juillet 2019. Dans le même esprit, le Maroc accueillera en 2020 le Forum global de l'Alliance des civilisations.

**Le chef de délégation du Canada** félicite la Cour des comptes du Maroc pour un travail d'audit exemplaire. Il remercie l'administratrice pour ses efforts visant un meilleur ciblage de la programmation de l'OIF afin qu'elle soit davantage en adéquation avec son expertise et qu'elle réponde aux besoins fondamentaux des populations francophones. Il encourage la réduction du nombre d'activités et le recentrage de la programmation sur un nombre moins élevé d'axes prioritaires, qui puissent être communiqués facilement. Il souligne l'importance de disposer des bons outils et d'un suivi plus rigoureux de résultats mesurables et chiffrés pour contribuer à la crédibilité de l'Organisation. Selon lui, les efforts doivent se poursuivre en matière de rigueur budgétaire, tant au plan des frais de fonctionnement que des dépenses de programmation, tout en recherchant de nouveaux partenariats financiers. Cependant, il estime que les efforts de rigueur exigés de l'Organisation ne doivent pas être à sens unique. Les États et gouvernements membres doivent, de leur côté, respecter leurs obligations financières, en s'acquittant à temps et en totalité de leurs contributions. Enfin, le Canada approuve la proposition de l'administratrice de revoir la situation budgétaire à mi-parcours et de procéder, si nécessaire à des ajustements au vu des recettes et des dépenses réelles.

**Le délégué de la France** remercie la Secrétaire générale et son administratrice pour leur travail remarquable depuis leur prise de fonctions ainsi que l'auditeur externe de l'OIF et du FMU pour le travail en profondeur réalisé sur l'état actuel de la gestion de l'Organisation. Il confirme l'accord de sa délégation avec les pistes proposées la veille. Il remercie la RDC d'avoir présenté sa candidature pour organiser les Jeux de la Francophonie à Kinshasa, en espérant que tous contribueront à ce que cette IX<sup>e</sup> édition soit remarquable. Il réitère son intérêt pour la recherche de rapprochement et de transversalité dans le domaine du sport avec, non seulement la question du Grand témoin de la Francophonie aux Jeux olympiques, telle qu'évoquée, mais aussi la programmation de la Conféjes, qui se rapproche de plus en plus de celle de l'OIF.

**L'administratrice de l'OIF** prend note des interventions. Il lui apparaît clairement qu'il faut une grande rigueur à tous les niveaux pour s'assurer que chaque euro dépensé serve à la mise en œuvre des programmes. Elle affirme que les centaines d'activités figurant dans la programmation initiale seront réduites pour un meilleur impact des efforts. Enfin, elle remercie l'ensemble des délégations pour leur confiance et pour leur appui.

En conclusion des débats, **le président** remercie les intervenants et retient que la CMF entérine l'ensemble des conclusions, recommandations, décisions et résolutions transmises par le CPF, qu'il remercie, ainsi que ses commissions, pour leur gestion de ces dossiers. Sont ainsi adoptés :

- la résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie ;
- la résolution portant ouverture de crédits et approbation de l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2020 ;
- la programmation 2019-2022 de l'OIF révisée.

S'agissant du budget 2020 révisé, comme cela a été proposé par l'administratrice, la CMF mandate le CPF pour adopter un éventuel ajustement infra-annuel du budget 2020 de l'OIF en fonction des recettes perçues.

Enfin, la CMF désigne la République démocratique du Congo pour accueillir les IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021.

## **8. Huis clos des ministres et chefs de délégation (membres de plein droit) sur le thème *Orientations et gouvernance de la Francophonie***

Au terme de la séance à huis clos sur le thème *Orientations et gouvernance de la Francophonie*, réservée aux ministres et chefs de délégation des États et gouvernements membres de plein

droit de l'OIF, la Conférence ministérielle, à l'invitation de son président, adopte les principaux éléments consensuels découlant des échanges. Ainsi, la CMF :

- invite la Secrétaire générale à favoriser des occasions de dialogue et de concertation renforcés entre les États et gouvernements de l'espace francophone dans les enceintes et rencontres internationales ;
- se prononce en faveur d'un recentrage de l'OIF sur les valeurs et les principes de la Francophonie, sa valeur ajoutée et son socle, la langue française ;
- invite la Secrétaire générale à veiller à l'ajustement et au bon équilibre des représentations de l'OIF dans les diverses régions de la Francophonie et donne mandat au CPF de prendre les décisions nécessaires ;
- invite la Secrétaire générale à veiller à l'harmonisation des implantations de l'OIF et de celles des opérateurs, notamment au sein du Conseil de coopération, et donne mandat au CPF d'adopter les éventuelles propositions ;
- autorise la Secrétaire générale à désigner directement les représentants permanents de l'OIF dans les UHS, et à modifier en conséquence le Statut du personnel de l'OIF ;
- invite la Secrétaire générale à mener une réflexion approfondie sur les Jeux de la Francophonie et donne mandat au CPF pour amender les Statuts du CIJF ;
- demande au CPF d'abroger la pratique des prises en charge financière des délégués par l'OIF lors des instances de la Francophonie, tout en soulignant la solidarité nécessaire envers les membres qui connaissent des difficultés ponctuelles ;
- soutient la rationalisation des instances, et notamment de la durée de la cérémonie d'ouverture du Sommet, pour plus de subsidiarité, de dynamisme et d'échanges directs ;
- à cet égard, laisse le soin au CPF d'amender son règlement intérieur et lui délègue l'adoption des amendements nécessaires au Règlement intérieur de la CMF ainsi qu'au Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets ;
- invite en outre la Secrétaire générale à mener une réflexion sur le statut des représentants personnels.

Enfin, la CMF encourage la Secrétaire générale à poursuivre le travail engagé au sein du Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie*.

## 9. Communications des États et gouvernements membres associés et observateurs

**Le ministre d'État du Qatar** se réjouit de participer à cette conférence charnière dans l'histoire de l'OIF, qui vise, dans la perspective du Sommet de Tunis, à fixer une vision pour les 50 prochaines années. Il remercie la Secrétaire générale d'avoir lancé la réforme de l'OIF et l'élaboration d'une feuille de route pour une Francophonie renouvelée, efficace et pertinente. Il souligne que, face aux changements rapides et aux besoins croissants dans le monde, l'OIF doit prendre en compte le nécessaire soutien à la transition écologique et au développement durable afin de construire un modèle économique permettant la prospérité, tout en respectant la nature et la biodiversité. Il remercie Monaco d'avoir choisi le thème de l'environnement et de la protection des océans pour cette conférence. Puis il déclare que le Qatar a donné la priorité à l'espace francophone, en particulier à l'Afrique, ce dont témoigne l'annonce par l'Émir Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, de l'affectation de 75 millions de dollars à l'Office des Nations unies contre le terrorisme et de 100 millions de dollars aux pays insulaires et les moins développés afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il a également donné l'assurance de l'organisation d'un tournoi respectueux de l'environnement à l'occasion de la Coupe du monde en 2022. De plus, le Qatar a annoncé récemment une augmentation significative de sa contribution en faveur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Enfin, le ministre d'État indique que 2020 sera l'année culturelle Qatar-France, au cours de laquelle une série d'événements culturels se dérouleront dans les deux pays, et que,

dans ce cadre, un événement spécial sera organisé en France à l'occasion de la Journée de la Francophonie.

**Le ministre d'État des Émirats arabes unis** souligne que son pays œuvre à resserrer les liens avec la Francophonie et est fier d'appartenir à une institution fondée sur la paix, la justice et la diversité culturelle, des valeurs qui sont au cœur du thème *Réconcilier l'humanité et la planète*. Ayant signalé que 2019 a été déclarée *Année de la tolérance* aux Émirats arabes unis, il évoque la visite historique à Abu Dabhi du Pape François, premier chef spirituel catholique à venir dans la région. À cette occasion, le Pape a signé avec le Grand Imam d'Al-Azhar le *Document sur la fraternité humaine pour la paix dans le monde et la coexistence commune*. L'édification dans la capitale émirienne de la Maison de la famille d'Abraham constituera le premier projet issu de ce document et rassemblera une église, une mosquée et une synagogue dans un espace commun. Au sujet de l'autonomisation des femmes, le ministre mentionne une augmentation de 50% de la représentation féminine au Conseil national et le lancement de la Charte arabe des droits des femmes. Il fait part du succès du partenariat entre la France et les Émirats via la Sorbonne à Abu Dabhi et l'Institut français, et de l'augmentation chaque année du nombre d'inscrits à l'Alliance française. Pour finir, il se félicite d'une riche coopération avec l'Afrique francophone et en matière d'investissement, d'innovation et de lutte contre le terrorisme.

**Le chef de délégation de Chypre** souligne l'importance et l'urgence des défis en lien avec l'avenir de l'existence de l'humanité sur la planète auxquels la Secrétaire générale est appelée à faire face. Il lui souhaite un grand succès dans ses efforts et l'assure du soutien de Chypre. Se référant au thème de la CMF, *Réconcilier l'humanité et la planète*, il relève que la protection de la nature devient un combat quotidien et incontournable pour tous les pays et toutes les organisations si l'on veut sauver la vie sur la planète. Il mentionne l'initiative de Chypre avec ses voisins pour institutionnaliser une politique environnementale active dans la Méditerranée orientale. Pour lui, la Francophonie doit être à l'avant-garde des efforts pour forger des idées novatrices et il formule le vœu que pour ses 50 ans d'existence, l'image de la Francophonie soit intimement liée à cette cause et qu'elle soit synonyme de combat mondial pour la planète.

**La cheffe de délégation du Ghana** transmet les salutations du ministre des Affaires étrangères, empêché. Compte tenu des effets dévastateurs du réchauffement climatique et de l'impact des activités humaines sur l'environnement, en particulier pour les pays côtiers, elle salue le choix du thème de la CMF. Elle donne l'exemple de la ville d'Accra et des communes environnantes, touchées par des inondations ayant fait d'importants dégâts humains et matériels. Elle appelle les États et gouvernements à faire preuve de solidarité afin de trouver les solutions pour protéger l'environnement et à agir dès maintenant pour réconcilier l'humanité et la planète. Elle se réjouit des mesures prises par la Secrétaire générale pour renforcer le rôle de l'OIF et se félicite des efforts entrepris en faveur de la paix et de la résolution des crises dans l'espace francophone. Enfin, elle félicite la présidence arménienne du Sommet pour son action.

**Le premier vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Kosovo** rappelle qu'à l'issue du Sommet d'Erevan, le Kosovo était passé du statut d'observateur à celui de membre associé. Il informe que ce changement de statut a permis une multiplication d'activités francophones au Kosovo, renforçant ainsi l'attachement de son pays à l'OIF et à ses valeurs ; le Kosovo bénéficie, notamment, du programme *Initiatives francophones nationales*, qui permet de former des fonctionnaires et diplomates kosovars en langue française. Par ailleurs, la jeunesse kosovare, qui représente plus de 70% de la population du pays, étant connue pour sa créativité dans les domaines du numérique, des arts visuels, de la musique et du cinéma, le ministre se félicite des collaborations existantes avec le soutien de l'OIF dans ces secteurs. Il mentionne notamment la tenue de la 2<sup>e</sup> édition régionale du Forum international jeunesse et emplois verts (Fijev) organisée par l'OIF, en partenariat avec les autorités kosovares et avec le soutien des ambassades de France et de Suisse au Kosovo, du 3 au 5 octobre 2019 à Gjakova, qui a réuni près de 60 jeunes venus de plusieurs

pays d'Europe. Rappelant en outre que le Kosovo a organisé, le 6 octobre 2019, ses élections générales, saluées pour leur bonne organisation et leur transparence par la mission d'observation électorale de l'Union européenne, il indique que la certification des résultats finaux permettra la constitution d'un gouvernement au regard de la composition du Parlement, comportant 120 sièges, dont 20 sont réservés aux minorités ethniques. Il assure que le prochain gouvernement continuera de renforcer la contribution du Kosovo à l'Organisation, avec pour objectif, à terme, de devenir membre de plein droit.

**L'ambassadeur du Mexique** remercie l'OIF pour son soutien, aux côtés d'autres organisations internationales, à la suite de la fusillade survenue le 3 août 2019 à El Paso, au Texas, contre la communauté latino-américaine, notamment mexicaine. Il salue la déclaration condamnant cette attaque et annonce que son pays entend mobiliser ses partenaires pour combattre le racisme et les discours de haine. Il se félicite de l'ouverture de l'OIF à une présence plus active des observateurs en son sein et rend hommage à la Secrétaire générale, qui a orienté, depuis le début de son mandat, la Francophonie vers une plus grande universalité. Il informe de la candidature de son pays à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour 2021-2022, en demandant l'appui des États membres de l'OIF et en s'engageant à défendre, au sein de cet organe, les valeurs de la Francophonie.

**L'ambassadeur d'Autriche** réitère le fort attachement de son pays, qui a le statut d'État observateur de l'OIF depuis 2004, aux valeurs que l'Organisation place au cœur de son action : l'attachement à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'Homme. À la veille du Sommet de Tunis et au moment où l'Organisation a entamé un processus de réformes important, il se dit ravi de participer à cette étape clé de la Francophonie et salue le choix du thème de cette session de la CMF, qui est un sujet majeur pour son pays, pleinement engagé dans le domaine de la protection de l'environnement et du climat global. Il informe la Conférence que 35% de l'énergie et 75% de l'énergie électrique en Autriche proviennent de sources renouvelables. En vue du cinquantenaire de la Francophonie en 2020, il rappelle le fort attachement de son pays au plurilinguisme et souligne que le français est la deuxième langue étrangère choisie par les élèves après l'anglais, soit 10% de la population autrichienne apprenant le français pendant sa scolarisation. À cet égard, il transmet les vœux de la ministre fédérale de l'Éducation, qui a demandé un fort engagement des professeurs de français en Autriche dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie en cette année jubilaire de 2020. Il conclut en indiquant que l'Autriche se réjouit de sa coopération particulièrement pertinente avec l'OIF, rappelant qu'en 2007 une Chaire francophone de sciences politiques en études européennes et internationales a été mise en place au sein de l'École des Hautes études internationales de Vienne, dont il précise qu'elle est aujourd'hui la seule académie diplomatique hors région francophone comptant le français parmi ses langues de travail.

**Le ministre de la Culture d'Estonie** se réjouit de participer à cette session de la CMF, près de dix ans après que son pays a accédé, au Sommet de Montreux en octobre 2010, au statut d'État observateur. Il souligne que cette adhésion a permis à l'Estonie d'entretenir des relations plus étroites avec les pays de la Francophonie et de renforcer l'attention portée au multilinguisme et à l'enseignement du français dans les écoles estoniennes, tout en préservant sa langue et sa culture. À titre d'illustration, il évoque la participation de son pays depuis plusieurs années à la célébration de la Journée de la Francophonie, tout en se félicitant qu'à l'instar de l'Union européenne et de l'ONU, l'OIF s'attache à préserver les identités culturelles et à promouvoir le multilinguisme. Il remercie l'ensemble des pays francophones pour leur soutien à la candidature de l'Estonie, élue pour siéger en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021 et indique que la thématique de cette session de la CMF sera au cœur de ses priorités. Enfin, il soutient pleinement les projets de résolutions présentés aux États et gouvernements et annonce que dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, plusieurs milliers d'Estoniens ont participé à la Journée mondiale du nettoyage.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Promotion du commerce de Malte**, qui prend la parole devant la CMF pour la première fois depuis l'adhésion de son pays en qualité d'observateur, en 2018, salue le rôle précurseur de Monaco au sein de la Francophonie au regard du thème de la Conférence, notamment par la promotion d'initiatives visant à préserver l'avenir de la planète. Il rappelle que la résolution présentée à l'initiative de Malte et adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1967 a abouti, quelques années plus tard, à l'adoption de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée le 10 décembre 1982 à Montego Bay (Jamaïque). Il ajoute qu'en 1988, Malte a demandé l'inscription du changement climatique à l'ordre du jour de la 43<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. Ces deux initiatives novatrices soulignent l'engagement de longue date de son pays en faveur de la préservation de la planète, dont il considère, au regard des dangers et des répercussions néfastes que le changement climatique fait peser sur le monde, qu'elle doit être considérée comme le plus grand défi de l'humanité. Aussi, compte tenu de l'urgence, estime-t-il que cette session de la CMF devrait permettre de présenter collectivement des propositions concrètes pour réduire l'empreinte carbone au sein des pays qui composent l'espace francophone. Il fait part de la volonté de son pays de collaborer plus étroitement avec l'APF, l'AUF et l'AIMF afin de renforcer les valeurs de la Francophonie et d'atteindre un public plus large et se dit très satisfait de la collaboration entre TV5 Monde et la télévision publique maltaise. Enfin, il signale que Malte, désireuse de participer à la promotion des valeurs de la Francophonie, a célébré pour la première fois la Journée du 20 mars en 2019, ce qui se répétera en 2020.

**L'ambassadeur de l'Uruguay** présente les excuses de son ministre et marque l'adhésion de son pays aux projets de résolutions proposés, qui portent sur des sujets prioritaires pour son gouvernement. Il signale qu'au cours des quinze dernières années, 80% des foyers uruguayens ont été raccordés à la fibre optique et qu'un ordinateur est fourni gratuitement à chaque enfant dès l'âge de trois ans. Il souligne ensuite que 80% de l'électricité provient des énergies renouvelables et, s'agissant de l'EFH, que dès 1908, le droit au divorce fut légalisé, qu'en 1913, l'Uruguay devint le premier pays sud-américain à autoriser le divorce par seule volonté de la femme et qu'en 1932, le droit de vote fut accordé aux femmes. Enfin, bien que reconnaissant pour les avancées réalisées, il juge le rôle d'observateur encore trop restrictif et appelle à avancer sur cette problématique pour qu'il soit plus actif et productif.

**Le chef de délégation de la Corée du Sud** salue le choix du thème de la CMF, tourné vers les générations futures. Son pays est ouvert au partage de l'expérience d'une croissance verte, comme en témoigne l'annonce, faite en septembre 2019 au Sommet Action Climat des Nations unies par le Président Moon Jae-in, que la Corée du Sud accueillera en 2020 le 2<sup>e</sup> Sommet P4G (Partnering for Green Growth and the Global Goals 2030). Il souhaite que des plans d'action soient mis en œuvre avec l'OIF en partenariat avec le Global Green Growth Institute (GGGI), qui promeut un partage mutuel d'expériences dans la lutte contre les changements climatiques et pour la croissance verte. Il espère donc la participation de la Francophonie à cette manifestation. Puis il fait part de l'intérêt des jeunes Coréens envers la culture francophone et du projet du gouvernement de contribuer à des échanges culturels et linguistiques avec la famille francophone. Après les premiers pas vers la paix sur la péninsule coréenne en 2018, le président sud-coréen poursuit ses efforts, malgré les difficultés et les défis à relever, en appelant à un dialogue constant et persistant. Il souhaite ainsi construire un chemin commun vers la paix. La Corée du Sud se veut en outre un partenaire sur qui la Francophonie peut compter.

**L'ambassadeure du Costa Rica** remercie la Secrétaire générale pour ses efforts visant à renforcer la visibilité, la solidarité et le dynamisme de l'OIF. En soulignant que le Costa Rica est un pays de paix, elle exprime son attachement à la famille francophone et aux valeurs qu'elle incarne — notamment l'EFH et le droit des femmes et des filles à une éducation de qualité — ainsi qu'au développement durable. Elle informe la CMF que son pays a été nommé Champion des Nations unies pour la Terre pour son rôle pionnier dans la lutte contre le

changement climatique, s'étant vu attribuer en septembre 2019, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, ce prix environnemental phare dans la catégorie *Leadership en matière de politiques*. Elle signale avoir participé à la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie* et y avoir exprimé le souhait du Costa Rica de renforcer son implication au sein de l'OIF par le biais d'échanges constructifs et du partage d'expériences. Après avoir souligné que son pays porte un intérêt particulier à la coopération tripartite et à la question du multilinguisme, elle termine en espérant que cette importante réflexion, menée à l'aube de son 50<sup>e</sup> anniversaire, débouchera sur une participation plus active des observateurs au sein de l'Organisation.

**La cheffe de délégation de la République dominicaine** affirme que son pays adhère aux valeurs de la Francophonie que sont la diversité, l'inclusion, la paix, les droits de l'Homme, l'éducation et surtout la coopération pour le développement durable, avec un accent sur les droits des femmes. Ayant cité l'ancien président du Mozambique, Samora Machel, qui disait que « *l'union et la victoire sont synonymes* », elle annonce la tenue, en novembre, d'un atelier régional sur la lutte contre la cybercriminalité et le développement de la cybersécurité dans la Caraïbe, qui prévoit l'échange de bonnes pratiques pour formuler des stratégies adéquates. Elle se félicite de l'inauguration en République dominicaine, le 18 octobre, du nouveau campus numérique de l'espace universitaire francophone *Francophonie et développement durable*. Elle signale que, pour la première fois de son histoire, son pays occupe un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, où il met en avant les thèmes de la sécurité alimentaire et de la protection des droits internationaux humanitaires. Par ailleurs, elle souligne que la région de la Caraïbe est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Elle termine en citant le proverbe africain : *Si tu veux aller vite, marche tout seul, mais si tu veux aller loin, marche avec les autres*.

**La directrice exécutive du Conseil pour le développement du français en Louisiane** (Codofil) retrace l'histoire de la langue française en Louisiane, depuis sa fondation comme colonie française en 1699. Elle évoque les tentatives législatives et sociales visant à supprimer le français en Louisiane, où il a été décrété en 1921 que l'anglais est la langue d'instruction publique, avec l'interdiction pour les élèves francophones de parler leur langue, entraînant ainsi le déclin du français. Elle signale toutefois que la lutte engagée par le Codofil, depuis sa création en 1968, a donné un nouvel essor à la langue française. Elle souligne ses efforts pour faire revivre la langue française auprès des jeunes, en s'appuyant sur des initiatives dans le domaine de l'éducation, avec la création de programmes de français langue seconde et, début 1980, la mise en place de programmes bilingues dans les écoles. Elle se félicite que, grâce à ces efforts, la jeunesse louisianaise soit prête à reprendre le flambeau de la langue française. Considérant que la francophonie en Louisiane est une ressource naturelle et renouvelable, elle est toutefois d'avis que sa durabilité et son succès futurs dépendront étroitement des relations qu'elle entretiendra avec la Francophonie internationale. Elle indique qu'inspirée par ses relations avec des partenaires tels que la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Canada et les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, la Louisiane prend des mesures pour la protection et la promotion de sa francophonie. La directrice exécutive conclut en soulignant que le Codofil a célébré son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2018, avec, comme point culminant, l'adhésion de la Louisiane à l'OIF en tant qu'observateur.

**Le chef de délégation de la Lettonie** soutient un bon nombre des priorités énoncées au sein du Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie*, et en particulier l'engagement en faveur du numérique et du développement durable, qui montre que l'OIF est tournée vers l'avenir. Il souligne le rôle majeur des technologies et de l'innovation pour la planète, la connectivité pouvant permettre de consommer moins de ressources, tout en étant plus efficace. La Lettonie apporte son plein soutien à cette démarche, qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations, et considère qu'il est important de faire du numérique un outil à la portée de tous. Estimant que le numérique offre la promesse d'emplois pour les jeunes et les moins jeunes partout dans l'espace francophone, le chef de la délégation

lettone exprime son soutien à la formation aux métiers du numérique et à la proposition de cours en ligne. Il signale par ailleurs combien son gouvernement apprécie la coopération engagée avec l'OIF pour la formation en langue française des fonctionnaires lettons. Enfin, il sollicite le soutien de la famille francophone à la candidature de la Lettonie à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2026-2027, en précisant que son pays n'y a encore jamais occupé de siège.

**La cheffe de délégation de la Lituanie** salue les efforts de l'OIF dans le développement des relations internationales et de la diplomatie et soutient les projets de résolutions soumis à la CMF. Revenant sur la Conférence de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone, elle estime primordial, dans le contexte de la mise en œuvre des ODD, d'en suivre les recommandations en renforçant les efforts et en partageant les bonnes pratiques. Elle assure que la Lituanie, qui célèbre cette année le 20<sup>e</sup> anniversaire de son adhésion à l'OIF en tant qu'État observateur, est engagée à promouvoir les valeurs et actions de la Francophonie. C'est ainsi que chaque année, au cours du *Mois de la Francophonie*, la Lituanie fait découvrir différents pays de l'espace francophone au grand public. Dans ce même esprit, la déléguée invite l'OIF à préparer, à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation, une exposition sur l'histoire de la Francophonie pour la présenter à travers le monde et contribuer ainsi au rayonnement et à la visibilité de l'Organisation. De plus, elle indique qu'un festival du cinéma francophone, *les Écrans d'hiver*, se déroulant dans plusieurs villes lituanaises et à destination du grand public est organisé chaque année. Elle ajoute que la littérature francophone est présentée régulièrement au salon du livre de Vilnius, où elle suscite un très grand intérêt. Toutefois, elle regrette que la place du français, surtout chez les jeunes, ne soit pas à la hauteur des attentes car l'enseignement du français comme langue étrangère n'est pas toujours accessible pour des raisons géographiques et financières. Aussi, elle remercie l'OIF pour le soutien apporté en matière de renforcement des compétences en français des cadres du secteur public lituanien, insiste sur l'importance de propager également le français comme langue des sciences et des nouvelles technologies, et assure que son pays est prêt à soutenir les initiatives de l'OIF en la matière. Enfin, elle annonce les candidatures de la Lituanie au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, au Conseil exécutif de l'Unesco et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour 2021-2025.

**Le ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine** réitère la satisfaction de son pays de faire partie de la grande famille francophone, dont il partage les valeurs. Il appelle à répondre collectivement aux nombreux défis transnationaux auxquels est confronté l'espace francophone, citant : le terrorisme, la propagation des discours de haine, l'instabilité géopolitique, les migrations, les changements climatiques, ou encore la persistance de la misère et de la pauvreté. À la veille de son cinquantenaire, il considère que l'Organisation a plus que jamais, sur toutes ces problématiques, un rôle central à jouer et assure que son pays est désireux de contribuer à cette entreprise commune. Il annonce qu'afin d'être plus efficace et de prendre une plus grande part dans les activités de l'Organisation, la Lituanie envisage de présenter sa candidature pour passer du statut d'observateur à celui de membre associé. Il salue le rôle politique essentiel de l'OIF dans la recherche de solutions à certains conflits dans l'espace francophone, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité du monde, et se félicite de l'importance particulière qu'elle accorde aux questions relatives au dérèglement climatique. Aussi, remercie-t-il les autorités monégasques pour le choix de cette question essentielle qui concerne tous les acteurs de la Francophonie comme thème de la CMF, et rappelle que la Méditerranée est la deuxième région du monde la plus affectée par les changements climatiques après l'Arctique. Par ailleurs, il souligne que la Bosnie-Herzégovine, sixième pays à avoir ratifié la Convention d'Istanbul, apprécie hautement l'initiative de la Secrétaire générale de placer les questions de la jeunesse, de l'EFH et de la lutte contre les violences à l'égard des femmes, au cœur des activités de l'OIF.

Se félicitant de l'adhésion de son pays à la Francophonie en tant qu'observateur, **le délégué de l'Irlande** exprime le souhait de son gouvernement d'établir un partenariat avec l'OIF pour promouvoir la langue française dans le système éducatif irlandais. Il annonce que l'Irlande est candidate à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour 2021-2022 pour laquelle il sollicite le soutien des États membres.

**L'ambassadeur de l'Argentine** se réjouit de participer à cette 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle. Il indique que son pays, multiculturel et multilingue, contribue de manière significative au dialogue sur ces questions dans les instances internationales. Ayant adhéré à l'OIF en tant qu'observateur lors du Sommet d'Antananarivo en 2016, l'Argentine partage avec la Francophonie des valeurs fondamentales telles que la diversité culturelle et linguistique et le développement durable, qui constituent de grands défis pour la communauté internationale. L'ambassadeur appelle à appliquer une politique de réconciliation entre les populations et la planète et souligne l'importance de l'Agenda 2030 pour le développement durable, objectif fondamental de tous les États et gouvernements membres ; il préconise la modification de leurs politiques nationales afin d'atteindre les ODD, ce à quoi l'Argentine travaille pleinement. Pour conclure, il salue le choix du thème de cette session de la Conférence ministérielle par les autorités monégasques, souhaitant parvenir à une relation plus harmonieuse avec la planète et un meilleur partage des ressources en faveur des pays moins développés afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'éducation et le développement durable.

**Le chef de délégation de la Croatie** relève que près de la moitié des membres de l'ONU et environ les deux tiers des membres de l'Union européenne sont également membres de l'OIF. Il annonce que la Croatie assurera la présidence européenne au premier semestre 2020 et fera tous ses efforts pour équilibrer l'anglais et le français, ce qui sera facilité par le fait que le Premier ministre croate est parfaitement francophone. Il souligne que bien que la langue française, parlée depuis des siècles par l'intelligentsia, ne soit aujourd'hui pas beaucoup parlée par la jeunesse croate, plus de mille jeunes apprennent le français auprès de l'Alliance française. Par ailleurs, le gouvernement croate s'efforce de former les cadres supérieurs de l'État au français en vue de la présidence européenne. Aux yeux de l'ambassadeur, l'OIF n'est pas une organisation internationale comme une autre : elle est, notamment, synonyme de joie de vivre. Il indique qu'en Croatie, cette joie de vivre francophone, dont il ne faut pas négliger l'importance, s'exprime surtout au mois de mars, lors du festival de la Francophonie, en particulier à Split, ville côtière où cette célébration réunit une trentaine de pays francophones. Il termine en se remémorant avec émotion l'hommage rendu à l'Unesco à la grande figure francophone que fut Charles Aznavour.

**Le ministre des Affaires étrangères de la Gambie** salue la pertinence du thème de la CMF et fait l'éloge de la Francophonie, qu'il voit comme une organisation d'interculturalité, de solidarité et d'universalité au centre de l'humanité. Il invoque la mémoire de Léopold Sédar Senghor, qui aimait rappeler que la culture est le début et la fin du développement, et, comme lui, considère la Francophonie comme un lieu de foisonnement et de symbiose des cultures où entretenir le dialogue pour mettre l'accent sur ce qui unit. Citant le dicton wolof selon lequel « *l'Homme est le remède de l'Homme* », il prône une solidarité agissante au sein de la Francophonie. Au sujet des changements climatiques, il relève que cyclones, inondations et autres cataclysmes ne connaissent pas les frontières et qu'il s'agit d'un défi partagé par tous. Il rappelle à ce sujet les propos introductifs du Secrétaire général António Guterres au Sommet Action Climat : « *Nous ne sommes pas ici pour négocier, car on ne négocie pas avec la nature* ». Il mentionne, comme autre sujet de préoccupation, la crise sécuritaire au Sahel, qui est selon lui le résultat de la pauvreté, laquelle constitue un terreau fertile pour le recrutement de terroristes. Il termine en appelant l'attention sur le terrible drame humanitaire en lien avec le problème des migrations internationales.

**Le chef de délégation de l'Ukraine** réitère le soutien de son pays aux activités de l'OIF visant à relever les défis du développement durable et à promouvoir les droits de l'Homme et la

démocratie dans le monde. S'agissant de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie efficace pour faire face aux changements climatiques, il indique que l'Ukraine, qui fut l'un des premiers pays européens à signer et à ratifier l'Accord de Paris, a dépassé ses engagements internationaux au cours des dix dernières années en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 4,3 milliards de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui équivaut à 11% des émissions mondiales annuelles. Il souligne que l'Ukraine a réussi à réaliser cette importante contribution aux efforts mondiaux en dépit de l'agression de la Russie, avec l'occupation de la Crimée et d'une partie du Donbass. En 2018, l'Ukraine est devenue le neuvième pays de l'Accord de Paris à avoir approuvé la Stratégie de développement à faible émission de carbone. Selon cette stratégie, l'Ukraine s'efforcera d'atteindre, pour 2020, un objectif indicatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 31 à 34% par rapport aux niveaux de 1990 et s'est fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de sa contribution déterminée nationale. Cependant, l'Ukraine a besoin de paix sur son territoire pour mettre en œuvre ces plans environnementaux ambitieux. Le secrétaire d'État note que, selon l'ONU, la guerre russo-ukrainienne qui se poursuit dans l'Est du pays est l'une des plus meurtrières en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale : 13 000 personnes ont été tuées dans le Donbass, 28 000 blessées et 1,8 millions d'habitants du Donbass et de la Crimée ont été déplacés. Le territoire occupé représente 43 700 km<sup>2</sup>, soit 7,2% du territoire de l'Ukraine, et plus de 400 kilomètres de frontière restent incontrôlés, sans compter d'énormes pertes financières et économiques, résultant du transfert illégal du potentiel industriel du Donbass en Russie. Enfin, cette guerre menace l'écosystème de la région et ses ressources en eau, avec un très fort risque de catastrophe environnementale. C'est dans cette optique que l'Ukraine a œuvré pour l'adoption, en mai 2016, de la résolution de l'ONU sur la protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés. Le secrétaire d'État remercie l'OIF d'avoir soutenu l'intégrité territoriale et la souveraineté de son pays, et de ne pas avoir reconnu l'annexion de la Crimée et l'occupation du Donbass. Il exhorte les États membres à faire pression sur la Russie pour mettre fin à la guerre sur le territoire de l'Ukraine et éviter la déstabilisation de toute la région. Il termine en confirmant l'engagement de son pays pour défendre la cause de la paix et de la démocratie.

**La cheffe de la délégation de la Slovaquie** salue le choix du thème de cette session de la CMF, en amont de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale des Nations unies sur la préservation des océans, qui aura lieu en 2020. Face aux enjeux du réchauffement climatique et de la crise environnementale, elle appelle à des réponses à l'échelle planétaire et juge indispensable l'action de l'OIF dans ce domaine. Elle évoque ensuite l'engagement de son pays dans l'Accord de Paris et la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet d'Erevan, parmi lesquels la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le soutien à la création d'une entité EFH, thème central de la politique étrangère slovaque. Elle souligne ensuite la pertinence de l'ensemble des projets de résolutions, notamment celui portant sur le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, et se réjouit des efforts de l'OIF en faveur du multilatéralisme, de la diversité culturelle et du rayonnement de la langue française. Enfin, elle indique que la Slovaquie vient de signer avec l'OIF un mémorandum de partenariat portant sur les initiatives francophones nationales et d'établissement pour la période 2019-2022 et se réjouit de l'excellente coopération avec l'Organisation dans ce domaine depuis de nombreuses années.

**Le chef de délégation de la Hongrie** rappelle que son pays a adhéré en 2004 à l'OIF en tant qu'observateur, quelques mois après avoir adhéré à l'Union européenne. Il redit la fierté de son pays d'être membre de ces diverses organisations internationales, tout en soulignant l'attachement de la Hongrie à sa propre langue ainsi qu'à la diversité linguistique et culturelle. Il salue le choix de la thématique de cette session de la Conférence ministérielle par les autorités monégasques et souligne que son pays, signataire de l'Accord de Paris, est l'un des plus performants de l'Union européenne dans la lutte contre les émissions de gaz carbonique. Tout en assurant que la Hongrie entend poursuivre ses efforts dans ce domaine, il plaide pour une plus grande harmonie en matière de compétitivité économique. Concernant la langue française, il indique que son pays comprend 12% de francophones et signale que

cette part stagne face à la concurrence de l'anglais et de l'allemand mais qu'elle ne régresse pas. Il évoque ensuite la nouvelle initiative de son gouvernement qui vise, à partir de 2020, à ce que tous les lycéens entre 15 et 17 ans participent à des cours de langues à l'étranger dont l'ensemble des coûts seront pris en charge par l'État hongrois. Les langues concernées seront l'anglais, l'allemand et le français, sachant que 40% des lycéens hongrois qui apprennent actuellement le français ont choisi cette langue en vue de ces séjours linguistiques de deux fois deux semaines. Considérant que cette mesure pionnière contribuera à renforcer la francophonie sur son territoire, la Hongrie souhaite aussi que l'Organisation reconsidère sa décision prise en 2018 de ne pas reconduire le programme commun des initiatives francophones nationales dans son pays.

**L'ambassadeur du Monténégro** relève que son pays a rejoint la famille francophone il y a maintenant dix ans. Il est reconnaissant à l'Organisation de contribuer à la promotion des valeurs démocratiques et du multilatéralisme par la collaboration et des échanges dans de nombreux domaines. Il se rappelle que lorsque le Monténégro avait lancé son processus d'adhésion à l'ONU, la Francophonie avait soutenu pendant plusieurs années son pays sur la voie des réformes, en particulier concernant l'enseignement des langues étrangères. S'agissant du thème de cette session de la Conférence ministérielle, il assure que le Monténégro est pleinement investi dans la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, il apporte son plein soutien aux autorités tunisiennes pour l'organisation du prochain Sommet de la Francophonie.

**La cheffe de délégation de la Serbie** rappelle que son pays a adhéré à l'OIF en tant qu'observateur en 2006 et est devenu membre associé au Sommet d'Erevan en 2018. Elle souligne que ce changement de statut lui a permis d'accroître la promotion de la langue française et de l'espace francophone en Serbie avec notamment, en 2019, l'amélioration du cadre juridique dans le domaine de l'apprentissage de la langue française. Elle signale que le gouvernement serbe a, depuis, décerné des bourses à de nombreux étudiants issus de près de 40 pays membres de la Francophonie. Elle ajoute qu'une conférence internationale a été organisée sur le thème de l'EFH, à laquelle a pris part la directrice du Bureau régional de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale (Breco). Elle informe ensuite qu'au mois de juillet 2019, le président de la République française s'est rendu en Serbie pour une visite officielle, renforçant ainsi les liens traditionnels et historiques qui existent entre ces deux pays. Elle considère que l'image du président français prononçant son discours, en langue serbe, devant le monument dédié à l'alliance serbo-française durant la Première guerre mondiale, restera gravée dans la mémoire du peuple serbe. De même, la Serbie attache une attention toute particulière à ses relations avec les pays francophones d'Asie et d'Afrique, développant la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun, en conformité avec les valeurs fondamentales de la Francophonie. À cet égard, elle annonce qu'il y a quelques jours, son pays a eu le privilège d'accueillir le président de la RDC, qui s'est rendu en visite officielle à Belgrade. Concernant le Kosovo, devenu membre associé de l'OIF en octobre 2018, elle appelle à ce que la résolution 1244 des Nations unies soit strictement respectée. Bien que son pays ne s'oppose pas à ce que le Kosovo prenne part aux activités régionales et internationales, elle souhaite cependant que cette participation reste neutre et en conformité avec ladite résolution. Elle indique que la Serbie reste fortement impliquée dans le dialogue entre Belgrade et Priština, mené et soutenu par l'Union européenne. Toutefois, elle regrette que ce dialogue ait été interrompu à la suite de la décision du Kosovo de taxer à hauteur de 100% les produits provenant de Serbie centrale et de Bosnie-Herzégovine, et fait part de la volonté de son pays de reprendre le dialogue une fois les conditions à nouveau réunies. Enfin, elle assure la Secrétaire générale du plein soutien de la République de Serbie, qui partage sa vision d'une organisation plus efficace et contribuant au bien-être de tous les peuples de l'espace francophone.

**Le président** remercie les intervenants pour leurs communications, qui témoignent de l'intérêt que leurs délégations attachent à la Francophonie. Il estime que ces exposés permettent

d'apprécier les progrès réalisés dans la diffusion de la langue française sur leurs territoires ainsi que les nouvelles marques de leur engagement au sein de la Francophonie.

## 10. Questions diverses

**Le délégué du Niger** revient sur le relevé des décisions issues du huis clos car il souhaite qu'y figure la révision de l'accord de siège pour permettre aux États et gouvernements membres de l'OIF d'accréditer des ambassadeurs auprès de l'Organisation selon les conditions prévues dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Cette disposition revêt une importance certaine à ses yeux.

**Le chef de délégation du Canada** appuie l'appel de la Secrétaire générale pour « faire reculer le recul du français » dans l'espace multilatéral et spécialement au Conseil de sécurité des Nations unies. Il signale que son pays a financé la traduction d'un manuel sur le maintien de la paix pour les opérations onusiennes se déroulant dans des pays francophones. Il fait part de la candidature du Canada à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour 2021-2022.

**Le ministre des Affaires étrangères du Togo** attire l'attention sur la question de la diaspora qui, pour certains pays, représente un acteur économique important. C'est le cas en Afrique et notamment au Togo, où se tiendra en 2020 le Forum économique des diasporas africaines, avec pour thème leur rôle dans le développement économique du continent. Ce forum, qui est ouvert à tous, et notamment à la Caraïbe, devrait réunir environ 2 500 personnes à Lomé.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti** salue l'excellente direction des travaux de son confrère arménien et rappelle la candidature de son pays à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-2022, en comptant sur la solidarité francophone pour son élection. Djibouti se propose d'œuvrer pour une meilleure coordination au sein du Conseil de sécurité.

**Le secrétaire d'État auprès du ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères** remercie en premier lieu les États et gouvernements membres associés et observateurs pour leur contribution au débat, qu'il juge importante pour la dynamique de l'Organisation. En deuxième lieu, il revient sur la question de l'accord de siège, soulevée par le délégué du Niger. Ayant compris que la Secrétaire générale serait disposée à procéder à des ajustements, il assure que la France est de son côté ouverte à amorcer ce travail dès lors qu'elle en sera saisie officiellement. Enfin, il exprime la préoccupation de sa délégation face à l'interruption de la feuille de route de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Il insiste sur la nécessité de poursuivre le processus électoral en vue d'une sortie de crise aussi rapidement que possible.

**La Secrétaire générale** s'inscrit dans la ligne directe de ce dernier commentaire, le problème de la Guinée-Bissau ayant par ailleurs été soulevé par les pays de la région. Elle compte y dépêcher une mission d'information et de contacts, et demande le soutien de la CMF pour que l'OIF se positionne avec la CEDEAO, notamment concernant le respect des institutions et la création de conditions propices aux élections.

## 11. Date et lieu de la prochaine session de la CMF

La 37<sup>e</sup> session de la CMF se tiendra à Tunis, les 10 et 11 décembre 2020, en préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

## 12. Adoption du relevé des décisions

La Conférence adopte en séance le relevé des décisions de sa 36<sup>e</sup> session, en chargeant le secrétariat de sa mise en forme définitive.

### 13. Cérémonie de passation des pouvoirs de la présidence de la CMF

#### 13.1. Allocution du ministre de l'Arménie, président sortant de la CMF

**Le président sortant de la CMF** rappelle que deux ans auparavant, l'Arménie recevait de Madagascar les pouvoirs de la présidence de la Conférence et exprime la fierté de son pays d'avoir assumé cette présidence et apporté sa contribution à la promotion de la Francophonie et de ses valeurs. Il remercie toute la famille francophone pour son soutien déterminant dans la préparation et la réussite du Sommet d'Erevan, ainsi que ses collègues pour leur participation aux débats de cette session de la Conférence ministérielle. Il retient notamment l'importance des échanges sur la problématique de l'environnement, estimant que la protection de la planète est une responsabilité qui s'impose à tous, et rappelle la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de Paris et d'atteindre les ODD à l'horizon 2030. Au regard de cet enjeu et d'autres, tout aussi essentiels, notamment la sécurité et la préservation des lois et libertés, il considère que la Francophonie doit jouer le rôle majeur qui lui revient sur le plan international. Aussi, appelle-t-il à appuyer les réformes et la modernisation du fonctionnement de l'OIF proposées par la Secrétaire générale et souhaite que le Sommet de Tunis soit l'occasion de mener à cette rénovation. Il félicite le ministre des Affaires étrangères tunisien pour la préparation en cours du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, en exprimant le vœu qu'il conduise l'Organisation vers le renforcement et la consolidation des actions politiques, de la solidarité et du développement de l'espace francophone, dans le contexte de la célébration, en 2020, du cinquantenaire de la Francophonie, dont le Sommet de Tunis sera le point d'orgue. Enfin, il assure son collègue qu'il peut compter sur l'Arménie pour l'organisation et la réussite de ce sommet historique.

#### 13.2. Allocution de clôture du ministre de la Tunisie, président de la CMF

A la suite de la passation de pouvoir, **le président entrant** réitère ses remerciements à la Principauté de Monaco pour son hospitalité. Il félicite ensuite l'Arménie, et tout particulièrement le ministre des Affaires étrangères, pour la qualité de sa présidence et pour la réussite du Sommet d'Erevan, qui a réuni la grande famille francophone autour de la thématique du *Vivre ensemble*. Il estime que ce grand rendez-vous de la Francophonie a permis d'insuffler une nouvelle dynamique à l'Organisation, notamment en matière de gouvernance, avec l'élection de M<sup>me</sup> Mushikiwabo au poste de Secrétaire générale de la Francophonie. Il exprime à la Secrétaire générale sa grande estime pour la détermination et le dévouement dont elle fait preuve dans les actions engagées et les initiatives lancées depuis sa prise de fonction. Pour sa part, il indique être déterminé à faire rayonner l'Organisation et ses valeurs en répondant avec succès aux échéances de 2020. Par ailleurs, il apprécie à sa juste valeur l'accompagnement de tous les partenaires francophones et il souhaite que le Sommet historique de Tunis, point d'orgue du cinquantenaire de la Francophonie, soit l'occasion d'approfondir la réflexion sur l'avenir de l'Organisation et de rendre hommage à ses pères fondateurs et à son histoire. S'agissant des préparatifs, il assure que son pays est dans les délais sur le plan de l'organisation. La thématique du Sommet a été arrêtée et sera liée à la connectivité dans la diversité. Le ministre estime que ce choix est justifié, vu la place essentielle qu'occupe le numérique dans la vie moderne. Il souhaite que le Sommet de Tunis soit l'occasion d'engager une réflexion permettant de mettre toutes les possibilités qu'offre cet outil au profit de la Francophonie. Comptant sur la participation et l'engagement de tous, il annonce être preneur de toutes les contributions des délégations pour assister son pays dans la préparation de ce sommet symbolique qui marquera l'avenir de l'Organisation. Enfin, il déclare close la 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.